

Mission sur l'expérimentation du parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel (PIIODEMEP)

RAPPORT N° 2015-063
JUILLET 2015

Rapport à madame la ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche



igen
Inspection générale
de l'Éducation nationale

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE**

Inspection générale de l'éducation nationale

**Mission sur l'expérimentation du parcours individuel d'information,
d'orientation et de découverte du monde économique
et professionnel (PIIODMEP)**

JUILLET 2015

Annie TOBATY

Pierre VINARD

Jonas ERIN

Joël GOYHENEIX

Bruno JEAUFFROY

Inspecteurs généraux de l'éducation nationale

SOMMAIRE

Contexte de la mission	1
1. Les stratégies des académies dans l'accompagnement de la mise en place du PIIODMEP à titre expérimental.....	2
1.1. Les enjeux du PIIODMEP pour les recteurs	2
1.2. Les modalités de pilotage de l'expérimentation au niveau académique	3
1.3. Les objectifs académiques.....	7
1.4. Les stratégies de communication mises en place	8
1.5. Les leviers utilisés	8
2. Les expériences observées	9
2.1. Le pilotage de l'expérimentation au sein des établissements	9
2.2. Les initiatives observées.....	10
2.3. Permettre à l'élève de découvrir le monde économique et professionnel	10
3.3.1 Les observations de terrain	10
2.3.1. Les problèmes rencontrés	12
2.3.2. Les leviers à mobiliser	13
2.3.3. Les perspectives	14
2.4. Développer chez l'élève le sens de l'engagement et de l'initiative	15
2.4.1. Les expériences observées.....	15
2.4.2. Les effets positifs et les difficultés rencontrées	16
2.4.3. Les perspectives	18
2.5. Permettre à l'élève d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnel	18
2.5.1. Les pratiques observées	18
2.5.2. Les effets positifs.....	20
2.5.3. Les difficultés rencontrées.....	20
2.5.4. Les perspectives	21

3. Un outil de suivi du PIIDMEP	22
3.1. Du « classeur » au « portfolio ».....	22
3.2. Une amélioration souhaitable de l'outil.....	22
Conclusions	25
Préconisations.....	28
Annexes	31

Contexte de la mission

Quatre académies ont fait l'objet d'une investigation : Bordeaux, Caen, Dijon et Strasbourg.

Le travail en académie a commencé en décembre 2014 alors qu'aucun texte ou projet de texte sur le contenu du parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel (PIIODMEP) n'avait été diffusé et que la DGESCO n'avait pas encore publié de cahier des charges de l'expérimentation, ce qui a été regretté dans certaines académies. En revanche, la ministre de l'éducation nationale avait lors de la réunion des recteurs d'octobre 2014¹ lancé un processus d'expérimentation immédiate tout en annonçant la généralisation du PIIODMEP à la rentrée 2015. Les propositions d'expérimentation devaient remonter au 15 janvier 2015. De même, le ministère a sollicité les recteurs pour la mise en place d'une journée de découverte du monde professionnel, celle-ci pouvant trouver sa place dans le cadre de la semaine école - entreprise se déroulant cette année du 17 au 23 novembre 2014².

Ces deux initiatives montrent la volonté politique forte de réussite rapide de l'implantation du PIIODMEP.

Dans la suite de cette chronologie, le conseil supérieur des programmes, saisi par le ministère, a publié un très utile projet de référentiel pour le PIIODMEP en date du 11 décembre 2014.

Après le choix des académies à observer, la mission a pris contact avec les recteurs concernés. Trois rencontres ont pu être organisées avant les vacances de Noël 2014. La quatrième s'est déroulée à la fin du mois de janvier 2015. Lors de ces rencontres, les recteurs étaient en général accompagnés de leurs conseillers les plus impliqués dans le dispositif : CSAIO, corps d'inspection et parfois secrétaire général.

À partir de la mi-janvier, la mission s'est déplacée dans une quinzaine de sites dans les quatre académies. La plupart des sites ont été désignés par les recteurs ou leurs équipes selon des critères différents : le plus souvent, il s'est agi d'établissements réputés pour mettre en œuvre des actions intéressantes dans le cadre du dispositif ayant précédé le PIIODMEP, le PDMF. Certains établissements ont été choisis car ils avaient été préalablement identifiés par la DGESCO comme particulièrement innovants dans ce domaine, après une sollicitation « informelle » de diverses académies.

Une seconde vague de visites a eu lieu aux mois de mars et avril 2015 alors que les premiers éléments de la réforme du collège commençaient à être connus. Il est intéressant d'observer que certains de ces établissements étaient eux aussi déjà très engagés dans le PDMF, et que naturellement ils ont « basculé » dans le PIIODMEP. Mais dans d'autres établissements, peu engagés dans le PDMF, les chefs d'établissement ont saisi l'opportunité de l'expérimentation du PIIODMEP pour mobiliser enfin leurs équipes pédagogiques dans la découverte du monde économique et des professions.

¹ Voir le courrier de la ministre aux recteurs en date du 3 octobre 2014 en annexe 1.

² Voir le courrier de la ministre aux recteurs en date du 28 octobre 2014 en annexe 2.

Il est à noter qu'une appellation plus simple du PIIODMEP a été proposée au CSE du 3 juin 2015 par le ministère de l'éducation nationale : « Parcours Avenir ». Cependant le nom « parcours individuel, d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel » ainsi que son acronyme PIIODMEP étant inscrits dans la loi, ils ne disparaissent pas pour autant et la mission a préféré les conserver dans la rédaction de ce rapport puisque ce sont les termes utilisés dans la communication avec les acteurs rencontrés.

Ce rapport, qui fait suite au rapport d'étape adressé à la ministre le 22-05-2015³, rend compte du travail de la mission qui s'est intéressée à la fois aux modalités de pilotage de l'expérimentation, dans les académies et dans les établissements, ainsi qu'aux expériences telles qu'elles ont été observées. En annexe on trouvera les documents institutionnels qui ont servi de cadre à la mission, un document créé pour servir d'outil d'évaluation aux collèges engagés dans la démarche, ainsi que la liste des établissements visités et des interlocuteurs rencontrés.

1. Les stratégies des académies dans l'accompagnement de la mise en place du PIIODMEP à titre expérimental

Les équipes rencontrées, dont la composition avait été laissée aux recteurs, mixaient des personnels à compétence pédagogique (IEN ET, IA-IPR, chargés de mission école-entreprise), des personnels d'orientation (CSAIO toujours, adjoints au CSAIO, IEN-IO chargés de mission PIIODMEP, parfois directeurs de CIO, COP) et des personnels de direction.

Si lors des premières visites de la mission en académie, il n'y avait pas d'équipe constituée pour le pilotage du PIIODMEP, la mission a constaté au fil de l'année la constitution et la structuration de comités de pilotage dans l'ensemble des académies. Ces équipes de pilotage, comme le montre le tableau ci-après, peuvent prendre des configurations variées, mais incontestablement elles se sont mobilisées pour porter le projet du PIIODMEP dans les établissements de leur territoire respectif.

1.1. Les enjeux du PIIODMEP pour les recteurs

Les recteurs rencontrés, mais aussi leurs équipes, ont identifié rapidement et clairement les enjeux de la mise en place du PIIODMEP :

- associer tous les enseignants, y compris dans l'enseignement de leur discipline, au PIIODMEP ;
- développer les relations avec le milieu économique et social (y compris associatif) et l'esprit d'entreprendre et d'initiative des élèves ;
- donner une cohérence à l'ensemble des initiatives dans le cadre d'un parcours coordonné de l'élève, en particulier tout au long des quatre années du collège.

Dans trois académies, la place des parents et l'implication des familles sont indiquées comme un enjeu important. De même, l'égalité d'accès des élèves aux ressources de l'environnement économique et des métiers est citée. Enfin, dans une académie, le recteur souligne l'existence d'un

³ Rapport d'étape n° 2015-032.

enjeu pédagogique autour du PIIODMEP, celui du développement d'une pédagogie de projet dans les établissements.

1.2. Les modalités de pilotage de l'expérimentation au niveau académique

La mission avait constaté lors de ses premières visites des modalités de pilotage différentes d'une académie à l'autre, en fonction de leurs cultures et de la force de leurs relations avec les entreprises locales. Il avait été noté en particulier une centralisation plus ou moins grande des initiatives et un rôle plus ou moins grand des diverses instances, en particulier des DASEN. De ce point de vue, une forme d'harmonisation a prévalu dans les pratiques académiques, même si des différences sensibles persistent :

	Bordeaux	Caen	Dijon	Strasbourg
Groupe académique de pilotage	Oui	Oui	Oui	Oui
Composition du groupe	8 chefs d'établissement, 5 IEN IO, 2 représentants du monde professionnel, DRONISEP, 1 conseillère régionale, 1 chargée de mission égalité filles / garçons	Groupe opérationnel de suivi : DAET, 1 IEN-IO, 1 DCIO, 1 représentant par département, 2 inspecteurs territoriaux, Le DAFOR, La CARDIE, 1 représentant de l'ESPE, des chefs d'établissement	CSAIO, DRONISEP, 1 chargé de mission FOLIOS, 2 inspecteurs disciplinaires, 2 IA-IPR vie scolaire, DAN, 1 IEN-IO, Le DAFOR	CSAIO doyens inspecteurs, 1 IEN-IO ; DAET, 2 DCIO, DRONISEP, 1 COP, 4 chefs établissement
Chargé de mission	IEN-IO d'un département	1 IEN-IO et 1 DCIO		CSAIO
Déclinaison départementale	En cours de « départementalisation » à l'initiative des IEN-IO.	Oui, dans deux départements : animation par bassin pendant toute l'année dans l'un, mise en place d'un groupe de réflexion-innovation dans un autre	Non	Non

Nature des actions engagées	Réunions départementales. Rédaction de « fiches-action »	Organisation d'un colloque académique (300 participants, dont 25 % d'enseignants) et diffusion des actes du colloque	Formation de binômes de formateurs par bassin Réflexion sur l'articulation actions / disciplines / socle en collège, par objectif du PIIODMEP Diffusion d'outils de communication sur le PIIODMEP en direction des inspecteurs et des établissements	Publication d'une circulaire académique prévue à la suite du passage en juin du PIIODMEP au CSE
Objectifs privilégiés de ces comités de pilotage	-travailler sur les stages en entreprise afin de favoriser l'égalité devant l'orientation. -développer l'esprit d'initiative, développer le goût d'entreprendre.	-Mise en cohérence académique -Réflexion sur la formation continue (PAF) et initiale (ESPE) -Encouragement aux expérimentations -Aide à la création d'outils	Développer un accompagnement de proximité des établissements en s'appuyant sur le réseau des formateurs PIIODMEP et la cellule école/entreprise -diffusion d'outils et de ressource	- l'ancrage dans les disciplines - le PIIODMEP et l'accompagnement personnalisé au lycée la mise en cohérence des actions - la prise en compte de la mise en œuvre du PIIODMEP dans l'évaluation des établissements et des personnels.
Utilisation du web classeur	Oui, généralisée mais existence de nombreuses critiques	Non renseigné	Oui mais limité	Non renseigné

Plan de formation	Formation de formateurs organisée cette année. Formations départementales (1 par département, 2 en Gironde) prévues au PAF l'an prochain.	Formation des personnels d'encadrement (inspecteurs, chargés de mission et chefs d'établissement) Formation de formateurs relais (dans chaque bassin) Formation d'initiative locale (FIL)	Formation de binômes de formateurs déjà programmée FIL avec l'appui de la cellule école - entreprise	FIL (formation d'initiative locale) ou GPS (groupe professionnel de secteur) sur public désigné
-------------------	--	---	---	---

La composition de ces groupes est instructive. Elle montre le poids relatif des différentes parties prenantes dans l'orientation donnée aux actions du PIIODMEP : orientation, formation des personnels, pédagogie, responsables école - entreprise. Il est évident que le PIIODMEP ne doit pas être simplement de la responsabilité des services de l'orientation et que la diversité des instances impliquées est un gage de succès. Cependant la constitution d'un groupe de travail ne doit pas être un acte institutionnel formel. De même la publication d'une circulaire académique ne suffit pas à lancer les initiatives. Les membres qui composent le groupe de travail doivent s'engager au côté des acteurs de terrain pour transformer le PIIODMEP en réalité.

Si la mission a constaté l'implication de tous les recteurs et de leurs services pour la réussite du PIIODMEP, les stratégies de mise en œuvre peuvent être très différentes, plus ou moins directives et verticales.

Dans trois des académies visitées, le rectorat est clairement à l'initiative des actions engagées dans le cadre de l'expérimentation du PIIODMEP. Dans la quatrième, où l'investissement dans les problématiques d'orientation est ancien et fort, l'initiative a été davantage laissée au terrain, même si un groupe de pilotage a été constitué et des actions académiques ont été lancées.

Deux académies (Caen et Dijon) ont procédé à des enquêtes sur les acquis du PDMF.

À Bordeaux, l'impulsion académique est centralisée et assez directive : le recteur a envoyé une circulaire aux établissements, aux directeurs de CIO et aux IEN-IO, qui fixe les objectifs et le cadre des actions à mener. Il n'est pas anodin que les inspecteurs territoriaux disciplinaires ou de spécialité n'en n'aient pas été destinataires. Dans cette académie, l'expérimentation s'appuie sur dix établissements par département (cinq collèges et cinq lycées) ayant pour la plupart déjà utilisé le Web-classeur et FOLIOS et qui ont une forte expérience du PDMF. Elle se déploie autour de deux axes :

- encourager l'esprit d'initiative, développer le goût d'entreprendre et d'innover, notamment au contact d'acteurs économiques ;
- favoriser l'égalité en orientation grâce au stage en entreprise.

À noter l'injonction faite aux établissements d'associer le conseil pédagogique à la réflexion.

Dans l'académie de Dijon, le recteur a pris l'initiative d'indiquer le sens de la mise en place du PIIODMEP lors des réunions de chefs d'établissements. Dans cette académie, un groupe de pilotage académique s'est réuni dès la fin du mois de janvier. Le choix a été de se concentrer sur une zone test (Chalon-sur-Saône) et sur un établissement (un collège dans la Nièvre qui teste FOLIOS). Il s'agit là de donner une visibilité aux actions engagées.

Dans l'académie de Caen, le recteur laisse plus d'initiatives aux DASEN qui ont été chargés de retenir des établissements expérimentateurs. Ces derniers se sont appuyés sur les IEN-IO. Le suivi du passage du PDMF au PIIODMEP est observé par la mission dans deux des départements : dans le Calvados, un groupe se réunit une fois toutes les six semaines environ, dans des lieux différents et fait le point sur ce qui se fait dans les établissements du bassin choisi, sur une problématique particulière du PIIODMEP. Dans la Manche, un groupe autour de l'IEN-IO a été constitué, chargé de donner des pistes de mise en œuvre qui seront soumises aux établissements, mais aussi au CAVL et aux associations de parents. Il regroupe quatre chefs d'établissement accompagnés des directeurs de CIO de leur secteur, des COP intervenant dans l'établissement et de professeurs de l'établissement. Il est envisagé d'y adjoindre des parents. La méthode choisie ici est plus collaborative.

Dans la dernière académie, Strasbourg, qui peut s'appuyer sur un acquis intéressant concernant la mise en place du PDMF, le suivi de l'expérimentation s'est formalisé progressivement, en attendant la publication du référentiel et la diffusion d'un cahier des charges de l'expérimentation promis par le ministère. La culture de l'académie a été de privilégier un travail en réseau, soit autour d'un établissement, soit autour d'une association impliquée dans la relation école-entreprise, même si le CSAIO accompagne ces initiatives de terrain. Ce principe de subsidiarité est intéressant en ce qu'il laisse une marge d'initiative aux acteurs. En revanche, il peut générer une forme d'inégalité entre les territoires en fonction de l'intensité du réseau que les acteurs locaux ont pu mettre en place. Ce point a été constaté en particulier lors de la visite d'un établissement de Mulhouse. Le CSAIO, conscient de ce risque, a constitué un groupe de pilotage qui réunit les principaux acteurs académiques et qui pourra apporter son soutien aux établissements qui le souhaitent.

**Encadré 1 : Extraits de la synthèse de la démarche engagée
dans le Calvados en 2014-2015**

Du PDMF au PIIODMEP

Cinq réunions ont eu lieu, une par bassin, centrées sur une problématique et un établissement accueillant. L'idée générale était de lancer une réflexion, des questionnements qui permettent aux chefs d'établissements, aux COP, aux professeurs principaux de commencer à s'approprier le PIIODMEP. Les extraits qui suivent montrent la nature de la réflexion et des questions que se posent les acteurs dans différents établissements.

Action 1 : Dans un collège, « bien vivre ensemble »

L'égalité filles-garçons dans les parcours de formation et dans le monde du travail, et une politique d'orientation au cœur du projet d'établissement.

Action 2 : Dans un lycée Accompagnement personnalisé, tutorat, entretiens d'orientation, semaine de l'orientation... Tout concourt à la définition d'une politique d'orientation intégrée au cœur du projet d'établissement Action 3 : Dans un LP, « du PDMF au PIIODMEP en LP aussi ! » Pour un lycée professionnel de la réussite, une politique d'orientation stratégique, proactive, intégrée au bassin d'éducation et conjuguant les trois temps : avant ; pendant ; après... Action 4 : Dans un CIO Du PDMF au PIIODMEP dans le cadre de l'entretien d'orientation. Revisiter l'entretien, en faire un outil d'autonomisation pour l'élève, pour l'adolescent(e). Action 5 : Dans un collège à nouveau, Changer le conseil de classe, y développer la capacité du sujet à s'orienter et un conseil de classe à réinventer.
--

Pour résumer, la mission a donc observé dans les quatre académies visitées trois modes de pilotage de l'expérimentation :

- un mode de pilotage très centralisé dans deux académies ;
- un mode de pilotage par département et collaboratif dans une académie ;
- un mode de pilotage plus décentralisé dans la dernière, au niveau de l'établissement ou du réseau d'établissements.

Il est intéressant de noter l'évolution d'une académie comme celle de Bordeaux, dont le pilotage au départ très centralisé évolue vers un pilotage plus départemental, en partie grâce à l'action des IEN-IO.

1.3. Les objectifs académiques

Les comités de pilotage se sont donné des objectifs variables selon les académies. Les plus souvent cités sont :

- produire des ressources et des outils ;
- former les acteurs ;
- travailler à l'ancrage disciplinaire du PIIODMEP.

De façon plus originale, une académie travaille à intégrer la mise en place du PIIODMEP dans l'évaluation des établissements et des personnels, répondant en cela à une demande forte du terrain.

Enfin, dès la publication des textes, l'ensemble des académies a commencé à réfléchir à l'articulation du PIIODMEP (et des autres parcours) avec les nouvelles grilles horaires et les nouveaux programmes. S'il apparaît que le PIIODMEP peut trouver naturellement une partie de sa place dans les nouveaux enseignements pratiques intégrés (EPI) ainsi que dans l'heure de vie de classe, les articulations avec les nouveaux programmes restent à trouver.

1.4. Les stratégies de communication mises en place

Dans trois des académies observées, les recteurs ont initié une communication assez forte vers les établissements autour de la mise en œuvre du PIIODMEP : circulaires, interventions lors des réunions de bassin de formation, organisation d'un colloque académique, intervention lors d'une réunion du collège des inspecteurs territoriaux dans une académie.

La communication en direction des inspecteurs est sans doute le point qui reste à travailler de façon à ce que l'évaluation de l'investissement de l'établissement et des personnels dans le PIIODMEP devienne une réalité comme cela a été explicitement dit à la mission. Une demande forte est aussi que les inspecteurs s'investissent dans la production de ressources à utiliser dans le cadre disciplinaire, ressources intégrant les objectifs du PIIODMEP. Pour l'instant, cette communication passe essentiellement par le biais d'interventions lors des réunions des collèges d'inspecteurs. On peut imaginer aussi que cette dimension soit présente dans les futurs plans de travail académiques (PTA).

1.5. Les leviers utilisés

Afin d'atteindre leurs objectifs quant à l'implantation du PIIODMEP, les recteurs ont utilisé divers moyens à leur disposition :

- l'utilisation parfois ancienne du Web-classeur (jusqu'à 75 % des établissements dans une académie) qui permet de « tracer » le parcours de chaque élève. La mission s'est efforcée d'en trouver la marque dans les établissements visités, mais il n'y a pas de corrélation entre l'implication dans des dispositifs relevant du PIIODMEP et le recours à des outils du type Web-classeur. L'utilisation du Web-classeur est souvent apparue très limitée. Pour ce qui concerne FOLIOS, il est davantage utilisé et utilisable pour le parcours d'éducation culturelle et artistique. Si l'onglet PIIODMEP existe bien, il n'y a à l'intérieur aucune structuration qui permette aux élèves d'organiser les informations recueillies au cours de leurs parcours ;
- l'existence de cellules école - entreprise actives qui ont initié des dispositifs de découverte du monde économique et des professions : mini-entreprises (soixante dans une académie dont quarante-deux en collège), challenges (à l'image « d'Innov-Bourgogne »), ou mise en place des partenariats avec des entreprises (Michelin au collège de Seltz) ou des associations d'entrepreneurs (centre des jeunes dirigeants de France à Strasbourg, MEDEF à Caen, « Entrepreneurs de l'Auxois » à Dijon ou « Ambassadeurs des métiers de l'industrie » - AMI - à Chalon-sur-Saône) ;
- Le réinvestissement d'une démarche de projet, par exemple lors des classes en entreprise ou encore lors de la scénarisation de la découverte de métiers (« Invente ton métier ! », « Je filme le métier qui me plaît »).

Même si les recteurs mesurent l'importance des enjeux liés à la connaissance du monde professionnel et à l'orientation, et s'ils se sont engagés avec détermination dans l'expérimentation du PIIODMEP, la mission a noté le fait que la publication tardive du référentiel et le manque de cahier des charges pour l'expérimentation ont pu freiner la mise en place du dispositif.

Il faut noter cependant que lors de la deuxième vague de visites effectuées par la mission, le référentiel du PIIODMEP élaboré par le Conseil supérieur des programmes commençait à être connu, même s'il n'était pas encore passé au CSE. Il a donc constitué un point d'ancrage pour définir les objectifs du PIIODMEP en termes de compétences pour les élèves, en lien avec le socle commun. En revanche, et le rapport y reviendra, les enseignants disposent de ressources limitées quant à l'intégration des éléments du PIIODMEP dans les enseignements disciplinaires. À ce titre, les professeurs, tout comme les chefs d'établissement et les autorités rectores, ont manifesté une forte attente vis-à-vis des corps d'inspection, en termes de productions pédagogiques, mais aussi de valorisation des enseignants engagés dans ce dispositif.

2. Les expériences observées

2.1. Le pilotage de l'expérimentation au sein des établissements

Dans presque tous les collèges, le pilotage est exercé directement par le chef d'établissement. Dans un seul cas cette fonction est explicitement déléguée à l'adjoint. Dans deux collèges (REP+ et REP), il existe des comités de pilotage d'établissement composés de l'équipe de direction, des CPE en charge des troisièmes, du directeur de SEGPA quand il y en a un, de professeurs principaux des différents niveaux ou seulement de troisième, des COP ou du chargé de mission liaison troisièmes-lycées dans un des collèges.

Dans cinq collèges, des référents ont été nommés, soit sur l'ensemble du PIIODMEP, soit sur un de ses aspects (liaison avec le milieu économique et professionnel). Dans l'académie de Dijon, un référent a même participé à une formation destinée aux futurs formateurs PIIODMEP. Ces nominations, accompagnées de versement d'IMP, restent cependant rares et peu formalisées (pas de lettre de mission). Dans tous les cas sauf deux – une CPE et une COP – il s'agit d'enseignants.

Le mode de pilotage, direct, avec un comité de pilotage et/ou un référent ne paraît pas lié à la nature du collège (taille, éducation prioritaire ou non), mais plus à la réflexion du chef d'établissement. Dans l'académie de Bordeaux cependant le recteur insiste sur la nécessité pour les EPLE de se doter d'un comité de pilotage spécifique.

La réflexion a presque toujours commencé en conseil pédagogique. Elle a intégré souvent des éléments de bilan des initiatives antérieures et a permis de dégager (ou permettra de le faire) des axes prioritaires. Parfois des représentants des entreprises ont été invités. Dans presque tous les collèges cette réflexion en conseil pédagogique a débouché sur des réunions des professeurs principaux par niveau, qui sont chargés de l'opérationnalisation (calendrier, nature des actions etc.).

Le problème principal dans les collèges est l'articulation entre PIIODMEP, socle, réforme du collège. Tous ces éléments étaient encore mal connus au moment de l'enquête, ce qui peut expliquer les hésitations, ou parfois même la mise en attente de la réflexion. Rares étaient les établissements qui commençaient à intégrer dans leur réflexion l'accompagnement personnalisé ou les enseignements pratiques interdisciplinaires EPI (deux collèges seulement ont commencé à réfléchir en ce sens).

Les parents paraissent peu associés au pilotage, en dehors des actions qui peuvent être discutées en conseil d'administration. On peut noter cependant que, dans quelques établissements, des actions ont été proposées en direction des parents, comme des visites d'entreprise.

2.2. Les initiatives observées

Lors de ses premières visites, la mission n'a pu observer que des initiatives inscrites dans le cadre de l'ancien dispositif (PDMF) tant les informations disponibles sur le PIIODMEP étaient alors parcellaires. En revanche, lors de la seconde vague de visites, les établissements observés avaient une connaissance des référentiels et se montraient en général soucieux de rentrer dans le cadre du PIIODMEP, même si aucun cahier des charges concernant l'expérimentation n'avait été encore diffusé.

Dix-neuf sites ont été visités :

- cinq collèges et un lycée à Bordeaux ;
- cinq collèges (ruraux défavorisés, urbains centre-ville et REP+ à la rentrée 2015) à Caen ;
- trois collèges (REP et REP+) d'un même bassin dans l'académie de Dijon, à quoi il faut ajouter une cité scolaire de la capitale régionale ;
- quatre collèges (deux REP+ et deux favorisés) dans l'académie de Strasbourg.

Ce sont dans la plupart des cas le recteur ou le CSAIO qui ont indiqué ces terrains d'observation, à l'exception d'un cas où il s'agit des DASEN.

La mission a également assisté à une visite d'entreprise par des élèves, une visite de LP par une classe de collège, ainsi qu'à une intervention en classe d'un professionnel sur l'organisation d'une entreprise dans l'académie de Dijon. Elle a aussi assisté au concours académique des mini-entreprises dans une académie (Caen)

Les actions observées sont classées en fonction des trois objectifs du PIIODMEP tels qu'ils sont définis dans le référentiel proposé par le Conseil supérieur des programmes.

Il est cependant nécessaire d'aller au-delà de cette présentation séquentielle des actions engagées. En effet, une des principales valeurs ajoutées du PIIODMEP identifiée par les différents acteurs rencontrés par la mission est justement la mise en cohérence de ces actions : mise en cohérence dans le temps avec une progressivité des actions de la classe de sixième à la classe de troisième, mais aussi mise en cohérence des objectifs en relation avec les différents points du référentiel du PIIODMEP.

2.3. Permettre à l'élève de découvrir le monde économique et professionnel

3.3.1 Les observations de terrain

Tous les collèges visités (sauf deux en difficulté, on en verra les raisons) ont depuis longtemps des actions qui visent à faire connaître aux élèves le milieu économique, social et professionnel, mais elles consistent davantage à des actions tournées vers la présentation des métiers : forums organisés une fois par an ou plus en s'appuyant sur les réseaux des parents, sur des associations locales, sur le réseau du GRETA voisin, sur les municipalités parfois. Les élèves choisissent leurs interlocuteurs, sont parfois amenés à préparer formellement ces rencontres et à les exploiter ensuite. Dans deux établissements visités seulement, une exploitation de ces initiatives par le biais du Web-classeur a

été observée. Dans un établissement, collège ECLAIR puis REP+, des visites d'entreprises sont systématiquement organisées pour les classes de troisième. Elles sont largement préparées à l'amont avec les entreprises et dans les classes. En effet, cet établissement a choisi de rendre obligatoire l'option DP3 en troisième, pendant un semestre. Ce choix permet de donner un cadre pédagogique aux actions relevant du PIIODMEP.

De même, les collèges organisent désormais systématiquement des séquences d'observation en milieu professionnel, en général en classe de troisième. L'exploitation de ces stages se traduit le plus souvent par la rédaction d'un rapport et lors de la soutenance devant des élèves ou devant des professeurs et la classe. Ce rapport et sa soutenance sont parfois évalués par des jurys où figurent des professionnels. Deux collèges de deux académies différentes, mais tous deux en éducation prioritaire, émettent cependant des critiques fortes et fondées sur ces périodes d'observation : les terrains de stage sont peu « riches », il s'agit souvent des écoles voisines, des structures associatives ou municipales ; le manque de réseau de ces élèves conduit l'établissement à trouver lui-même les terrains de stage. Dans un de ces collèges, on est allé jusqu'à remplacer cette semaine d'observation en entreprise par une semaine de réflexion sur l'orientation, dans laquelle d'ailleurs est placée une visite d'entreprise. Certaines académies ont commencé à œuvrer pour faire de cette période d'observation un temps d'apprentissage : ainsi celle de Caen, qui a programmé une formation sur le thème « exploitation optimum de la séquence d'observation en entreprise ».

La mission a pu observer d'autres initiatives qui paraissent intéressantes dans toutes les académies, présentées ci-dessous sous forme d'encadrés.

Encadré 2 : dans l'académie de Strasbourg

Un collège visité dans le district de Strasbourg dispose d'une convention de partenariat avec le « centre des jeunes dirigeants » et le lycée polyvalent voisin. Ce partenariat s'est traduit par l'organisation de visites d'entreprise pour les élèves de 4ème et la participation de membres du CJD à la soutenance des mémoires de stages de 3ème. Par ailleurs, des visites d'entreprises ont été organisées spécifiquement pour les enseignants. Six professeurs du collège et cinq professeurs du lycée ont participé à ces visites, avec la principale-adjointe et le COP du secteur.

Les effets de ces visites ont été très positifs :

- un changement de regard des professeurs sur l'entreprise ;
- une meilleure connaissance de l'environnement économique par les élèves de 4ème avant le choix de leur lieu de stage d'entreprise en classe de 3ème ;
- la création d'une mini-entreprise en DP3 par le professeur de technologie. Il est dommage cependant que celui-ci préfère travailler seul.

Dans un autre collège de Strasbourg une visite d'entreprise a été organisée avec la participation d'un groupe de parents (une dizaine environ). Cette initiative a été possible grâce au comité local « École-Entreprise » (CLEE) et la principale de l'établissement compte reconduire et élargir l'expérience tant les effets ont été jugés positifs.

Encadré 3 : dans l'académie de Dijon

Un collège dispose des interventions d'un AMI (ambassadeur des métiers de l'industrie). Ces AMI sont des jeunes professionnels de l'industrie que leurs entreprises dépêchent pour une demi-journée dans un collège – souvent leur collège d'origine - pour faciliter les liens et l'identification. Ils présentent leur métier et leur parcours, ainsi que des objets liés à leur activité. Ils peuvent même projeter des vidéogrammes. Ce même collège a créé un dispositif de remobilisation dans lequel les élèves passent 20 % de leur temps en entreprise. Par ailleurs, un challenge « Robot » a été organisé et consiste à faire construire par des élèves de 3ème volontaires, en collaboration avec des élèves de 2nde (sciences de l'ingénieur) et un professionnel, un robot qui concourt ensuite lors du challenge. De même, en partenariat avec école - entreprise », un collège organise en DP3 des interventions de professionnels (y compris de femmes ingénieurs) sur les métiers de la métallurgie actuelle, essayant de renouveler l'image du secteur. Ces rencontres ont donné lieu à un travail des élèves, puis la visite d'une entreprise du secteur a été organisée, avec un compte rendu élaboré par les élèves.

Enfin, la mission a assisté à l'intervention d'un chef d'entreprise en retraite dans deux classes de 3^{ème} de collèges ruraux, dans le cadre d'un partenariat avec une association de chefs d'entreprises locale. Elle a assisté aussi à une visite d'entreprise (plasturgie) avec quelques collégiens et deux professeurs : cette visite a permis de voir les secteurs de production, les différents métiers, ainsi que les technologies utilisées. Elle a enfin assisté à une visite « interactive » autour d'un jeu, dans un lycée professionnel de la plasturgie.

2.3.1. Les problèmes rencontrés

La plupart de ces expériences visent à présenter des métiers et leurs voies d'accès plus que la réalité du milieu économique ou social. En effet, la contextualisation de ces métiers au sein des organisations (entreprises, mais aussi associations et organisations publiques) paraît limitée. Les métiers présentés lors des forums, sauf dans de rares cas, sont des métiers soit artisanaux, soit relevant de professions libérales ou de la fonction publique ; le panel s'en trouve parfois limité.

Il s'agit le plus souvent d'actions qui soit ne font pas l'objet d'un travail réflexif, soit ne sont pas inscrites dans un continuum. Souvent ces actions sont regroupées lors d'une journée type « forum ». Dans le meilleur des cas, il existe un « parcours », certaines activités étant conçues par niveau. Il reste à réfléchir à la façon d'individualiser le travail de réflexion de chacun des élèves qui, de la 6^{ème} à la 3^{ème}, va suivre ce parcours.

Les visites ne sont pas toujours préparées, sauf dans le cas du collège de l'académie de Strasbourg qui travaille avec le Centre des jeunes dirigeants et dans celui du collège REP+ de l'académie de Caen, et on n'observe en aucun cas un lien entre ces visites et des contenus disciplinaires. Ainsi après une visite centrée sur la plasturgie, les élèves, s'ils savaient reconnaître des objets en plastique dans leur environnement, n'avaient aucune idée de ce qu'était le plastique ni de la façon dont il était fabriqué. Dans l'expérience relatée plus haut du collège de l'académie de Dijon en partenariat avec l'IUMM, un effet contre-productif en termes d'image et d'orientation de ces visites a même été cité : les élèves, et particulièrement les filles, ont trouvé ce milieu sale, bruyant, le travail répétitif. Il est vrai aussi que, lors de la visite que la mission a suivie, le temps court (une heure) ne permettait pas aux élèves de poser des questions aux opérateurs et que certains actes qui paraissaient peu valorisants (surveiller une machine) ne pouvaient être situés dans une chaîne de responsabilités.

Les interventions de professionnels ou de chefs d'entreprises dans des classes doivent être soigneusement préparées, voire négociées entre les enseignants et l'intervenant : outre le fait que la situation pédagogique présentée par le professionnel peut être d'une grande pauvreté (écrire des noms de fonctions sur un organigramme par exemple), le discours de l'intervenant peut contrarier les valeurs que l'école transmet (par exemple en invitant les jeunes filles à se diriger vers les métiers des ressources humaines ou de la comptabilité, au détriment de tâches plus technologiques réservées aux garçons dans l'esprit d'un retraité). Une préparation conjointe, en amont, entre l'enseignant et le chef d'entreprise aurait permis d'éviter ces écueils ou à tout le moins d'ouvrir un débat.

Enfin, on note parfois la difficulté de certains établissements à nouer des partenariats, et ce pour des raisons différentes. Ainsi, dans un collège rural de l'académie de Caen, un seul partenariat a été conclu avec l'association des familles rurales, l'établissement ayant peine à nouer des relations avec un milieu professionnel environnant quasi inexistant. De même, un collège en REP+ visité dans l'académie de Strasbourg se trouve dans l'incapacité d'organiser des conférences à l'intérieur de l'établissement, les professionnels refusant de venir dans sa zone d'implantation. Le personnel du même collège souligne la difficulté pour les élèves à trouver des stages et surtout à se diriger vers l'apprentissage : il y a une discrimination avérée dans la conclusion de contrats d'apprentissage. On comprend dans ces conditions qu'un des objectifs du PIIODMEP, la promotion de l'apprentissage, puisse se heurter à des résistances de la part du corps enseignant.

C'est la raison pour laquelle, dans l'académie de Bordeaux, et pour éviter ces discriminations, une banque de stages de bassin a été créée à l'échelle d'un secteur. Cette excellente initiative mérite d'être étendue à tous les territoires et l'installation prochaine des pôles de stages et d'insertion va bien dans ce sens.

2.3.2. Les leviers à mobiliser

Afin de développer la connaissance du monde économique et des professions, plusieurs leviers peuvent être utilisés, comme en témoignent certaines expériences observées par les membres de la mission :

- l'existence de partenariats structurés, impliquant soit le rectorat, soit le CIO, soit les collectivités, soit les associations d'entreprises ;
- la mobilisation des parents, même si elle peut être difficile à obtenir dans certaines zones et introduire une forte différence sociale ;
- l'existence d'outils qui permettent de préparer, d'exploiter, de tracer, d'évaluer ces actions, et en premier lieu le Web-classeur (voir le paragraphe 3.3.4.) ;
- enfin, la formation des enseignants. À ce titre l'expérience d'un collège de Bordeaux – même si elle est loin d'être unique – est très intéressante à analyser (voir encadré 4 ci-dessous).

Sur l'avant-dernier point, la mission a remarqué que l'utilisation de l'outil Web-classeur est loin de faire l'unanimité : soit il est ignoré, soit il est considéré comme difficile d'utilisation. Un problème tout simple peut se poser : les élèves ne sont pas toujours dans des salles équipées de microordinateurs lorsqu'ils seraient en mesure de renseigner leur Web-classeur. Or l'intérêt de cet

outil est de permettre une utilisation « au fil de l'eau », en fonction des besoins et des opportunités de découverte du monde professionnel. Les formations des enseignants – sur ce sujet si elles sont nécessaires – ne doivent pas se dispenser d'une réflexion en interne sur l'utilisation de l'outil et sur ses finalités.

Encadré 4 : dans l'académie de Bordeaux

Dès juin 2014, l'équipe d'un collège REP+ a demandé et obtenu une formation interne au PIIODMEP, organisée et menée par le directeur du CIO voisin. Une deuxième journée a été organisée en novembre, toujours avec le CIO voisin.

Cette équipe a donc été capable d'élaborer très tôt un projet de PIIODMEP découlant du PDMF existant. Ce dernier, pour ce qui concerne la classe de quatrième, semble des plus aboutis : neuf séances de travail, neuf objectifs clairement affichés, des liens avec le socle commun de connaissances et de compétences précisées. En classe de cinquième et de troisième, de l'aveu même des participants, le parcours est toujours en gestation du fait d'une moindre implication des professeurs principaux, d'où l'organisation de stages de formation dès le dernier trimestre de l'année scolaire précédente. Un nouveau stage encadré par le directeur du CIO voisin au premier trimestre est venu compléter la formation des professeurs principaux de sixième, de cinquième et de troisième. Ces deux stages ont permis à l'équipe d'intégrer la logique du PIIODMEP.

Les actions mises en place ont été les suivantes :

- cordées de la réussite avec une classe CPGE du lycée Camille Jullian et la librairie Mollat de Bordeaux ;
- journée des filles afin d'accroître les ambitions des élèves de sexe féminin : on fait venir au collège des femmes ayant réussi dans des carrières jugées réservées aux hommes ;
- visite d'entreprises dans le cadre d'un partenariat avec l'association « entreprendre pour apprendre » ;
- participation aux forums des métiers locaux départementaux ;
- utilisation des heures de vie de classe par le professeur principal pour faire vivre le PIIODMEP.

Il est à noter qu'au-delà des heures de vie de classe, le principal attribue des HSE (3 à 8) aux professeurs principaux pour les inciter à s'impliquer dans le parcours.

Évidemment l'intégration des actions n'est pas totale de la classe de sixième à la classe de troisième, mais on a là une préfiguration intéressante du PIIODMEP, et la mission a constaté combien la formation pouvait être un levier pour l'engagement des équipes dans cette démarche.

2.3.3. Les perspectives

En conclusion, l'expérimentation du PIIODMEP a été incontestablement un élément mobilisateur, en interne dans les établissements, mais aussi auprès des partenaires extérieurs lorsque ces derniers ont été sollicités. Bien évidemment cette expérimentation ne s'est pas déroulée dans des lieux choisis au hasard. Il se trouvait, dans les établissements retenus, des « militants » de la cause des relations école - entreprise, dont certains avaient une pratique ancienne dans ce domaine. La généralisation du PIIODMEP va nécessiter d'accompagner les équipes moins familiarisées avec ces dispositifs. Une formation paraît nécessaire ainsi que la création de ressources pédagogiques en lien avec la découverte du monde économique et professionnel. Une des dispositions les plus urgentes

est la mise à disposition des collèves d'un carnet d'adresses des entreprises ou des organismes susceptibles d'être associés à cette démarche d'ouverture au monde professionnel. Cependant, deux conditions nous paraissent indispensables :

- une forme de labellisation de ces organismes. C'est particulièrement le cas pour des associations, animées certes de bonnes intentions, mais dont la mission a pu observer le décalage par rapport aux attentes de la communauté éducative, voire parfois la maladresse ;
- un mode d'emploi du « bon usage » de ces organismes ou de ces entreprises. En effet, il est important que les choses soient coordonnées afin de ne pas multiplier les sollicitations. Le bassin paraît le bon niveau de coordination. Par ailleurs, toutes ces actions (visite d'entreprise, conférence, forum) doivent être préparées avec soin avec les élèves et donner lieu à une exploitation productive.

Le rapport reviendra sur ces divers points en conclusion.

2.4. Développer chez l'élève le sens de l'engagement et de l'initiative

2.4.1. Les expériences observées

Les expériences les plus emblématiques allant dans ce sens en collège et observées par la mission sont deux créations de mini-entreprises, l'une dans l'académie de Strasbourg, l'autre dans celle de Caen. Dans un autre collège de l'académie de Strasbourg, une mini-entreprise a été mise en place par le professeur de technologie. La mission n'a pas pu l'observer, mais il semble que le caractère relativement solitaire de l'exercice de son métier par l'enseignant n'a pas permis à cette expérience de connaître une véritable dynamique. Un même constat a pu être fait dans l'académie de Bordeaux.

Ce dispositif est particulièrement intéressant. La création de mini-entreprises, porté par l'association « entreprendre pour apprendre » est une initiative qui connaît un grand succès, avec l'organisation de manifestations régionales, ainsi que d'une manifestation nationale. Ainsi dans l'académie de Strasbourg, 62 mini-entreprises, issues de 53 collèges, ont été créées au cours de l'année 2014-2015. Dans celle de Caen, on en compte 57, dont environ 45 en collège. En général, ce dispositif se fait dans le cadre de la découverte professionnelle « trois heures » (DP3) en classe de troisième. Mais quelques mini-entreprises ont été développées en classe de quatrième. L'objectif de la mini-entreprise est de reproduire au sein d'un groupe d'élèves (en général une division, mais pas toujours) le fonctionnement d'une entreprise, avec ses différents responsables. La forme juridique fictive choisie par les élèves peut être variable. Dans l'académie de Caen, il a été noté cette année une très forte poussée de la forme SCOP (Société coopérative ouvrière de production) par exemple (environ 20% des mini-entreprises étaient de ce type). Un produit (bien ou service) est choisi, produit, commercialisé, avec en général la participation de plusieurs professeurs. Chaque mini-entreprise doit avoir un « parrain » issu du monde économique, tenir des assemblées générales, équilibrer ses comptes en vendant les produits fabriqués. La mini-entreprise est aussi l'occasion de rencontres avec d'autres professionnels. Elle permet donc de découvrir le monde économique et différentes professions en lien avec la gestion, la commercialisation, l'administration ou même la production.

Dans les deux cas, la création de mini-entreprise a lieu en classe de troisième, dans le cadre de l'option DP3. Les enseignants impliqués sont d'origines très variées : professeurs de technologie,

d'arts plastiques et de religion⁴ dans l'un des cas, d'histoire-géographie et d'anglais dans l'autre cas. Les professeurs s'interrogent d'ailleurs à ce propos sur l'avenir de l'expérience de mini-entreprise dans le cadre de la réforme du collège en cas de suppression des DP3.

Dans les deux cas observés par la mission, il existe des partenariats avec le monde économique. Dans le collège de l'académie de Strasbourg il s'agit d'une filiale du groupe Michelin en Allemagne, d'une agence d'intérim et un d'un cadre d'une agence de communication locale qui parraine la mini-entreprise. Dans le collège de l'académie de Caen, le partenaire est une agence du Crédit agricole.

L'évaluation des élèves au cours de ces activités figure sur leurs bulletins scolaires dans les deux cas (évaluation des compétences transversales et extrascolaires), même si dans un des collèges il n'en est pas fait usage lors des conseils de classe. Il faut remarquer cependant que, dans aucun des deux collèges, le Web-classeur n'est utilisé, toutes les activités étant recensées dans un grand classeur « papier ».

Les deux expériences se distinguent par la modalité de recrutement des élèves : dans un cas, il s'agit d'une classe entière de troisième, dans laquelle on est inscrit à l'issue d'une véritable procédure de recrutement : lettre de motivation et entretien, avec une forte sélection. Dans l'autre cas, il s'agit d'un groupe d'élèves ouvert : l'option est offerte à tous les élèves de la classe de troisième, sauf ceux qui ont pris l'option latin.

2.4.2. Les effets positifs et les difficultés rencontrées

Quelle que soit l'organisation retenue, les acquis des élèves lors de la création de mini-entreprises sont les mêmes :

- l'amélioration de la connaissance de soi (en particulier grâce au travail « réel » qui permet de tester ses goûts et ses capacités) ;
- le développement de la confiance et l'estime de soi, la prise d'initiative et autonomie ;
- l'aide aux choix d'orientation. Certains projets personnels se sont construits grâce au travail sur la mini-entreprise, comme la mission a pu le constater en rencontrant d'anciens élèves. Par exemple à Caen, c'est la participation à une mini-entreprise en classe de 2^{nde} qui a permis à deux élèves de s'orienter vers la filière STI2D.

Des retombées en termes d'apprentissage de savoirs sont à noter. C'est le cas en langue étrangère, en anglais dans le collège de l'académie de Caen, en allemand dans le collège de l'académie de Strasbourg. En effet dans les deux cas, une partie du travail se fait en langue étrangère, en particulier en Alsace puisque l'entreprise partenaire est située en Allemagne, et à Caen car le produit final (un livre pour enfant) est rédigé en anglais. Aux dires d'un ancien élève actuellement en classe de première STMG, c'est aussi le cas en économie et gestion en particulier sur la partie commerciale. D'autres élèves rencontrés à Caen lors du concours académique soulignent les acquis en gestion, en droit, mais aussi en économie ou dans l'utilisation de logiciels de conception assistée par ordinateur.

⁴ Enseignement spécifique relevé dans l'académie de Strasbourg.

Les conditions de réussite sont les mêmes :

- l’horaire (deux ou trois heures disponibles par semaine) ;
- l’implication des enseignants ;
- l’accompagnement par la direction ;
- l’existence de partenariat ;
- l’effectif limité (vingt maximum).

La mission a pu constater lors de l’observation des séquences que les professeurs savaient « lâcher prise », se transformer en professeur - ressource et n’intervenir qu’en cas de problème pour relancer le dispositif. Tout cela a eu un effet positif sur les apprentissages.

Les problèmes rencontrés et les limites de l’expérience se rejoignent aussi :

- peu d’effet disséminant sur les autres enseignants de la même classe ou du même niveau. Les professeurs principaux, par exemple, ne sont pas toujours associés. Cela est particulièrement vrai lorsque l’expérience n’est conduite que par un enseignant, comme la mission l’a observé à Bordeaux ou à Strasbourg ;
- peu d’articulation entre les disciplines et l’option DP3, même quand les professeurs concernés par la mini-entreprise interviennent par ailleurs ;
- une difficulté à généraliser l’expérience car celle-ci est coûteuse en moyens horaires (elle suppose le plus souvent une co-animation), en énergie, en partenariat. Ainsi dans l’académie de Caen, aussi bien les autorités académiques que l’association « Entreprendre pour apprendre » ou le MEDEF, très impliqué dans l’association, soulignent que l’expérience a presque atteint son niveau maximal. Plusieurs possibilités d’extension de l’expérience « mini-entreprise » ont été citées, même si la mission n’a pas eu l’occasion de les observer, comme la banalisation d’une semaine de cours en classe de quatrième ou la constitution de classes - projets tout au long de l’année.

Les interlocuteurs de la mission n’ont pas pu proposer à l’observation d’autres expériences qui favorisent l’engagement des élèves dans un projet, malgré quelques amorces dans certains collèges de l’académie de Caen, de Dijon ou de Bordeaux autour de projets culturels ou autour de la mobilité. Ainsi dans un collège REP de l’académie de Dijon, un projet de classe allie à la fois la démarche du PIIODMEP et celle du PEAC : il s’agit d’un projet conduit avec une classe de quatrième qui consiste à créer avec une entreprise locale de chaudronnerie une médaille de la Légion d’Honneur pour célébrer l’anniversaire de la remise d’une Légion d’Honneur à la ville par Napoléon en 1815. Mais, même dans ce cadre, les élèves, s’ils sont tout à fait partie prenante, ne travaillent pas explicitement leur autonomie et l’on ne peut pas considérer que ces projets en l’état favorisent totalement l’initiative des élèves. Il faudrait que cet axe soit travaillé plus explicitement, et que les enseignants élaborent des outils individuels qui permettent aux élèves de réfléchir sur ce qu’ils font : comment le font-ils ? Avec quelles difficultés ? Quelles erreurs et quelles avancées ? Donc des outils qui permettent de développer la réflexivité. Il est significatif à ce sujet de voir que dans ces collèges les personnes rencontrées sur ce thème, et même quand il s’agissait de CPE, n’ont cité aucune action de vie scolaire ou de citoyenneté alors qu’elles peuvent aussi participer de l’apprentissage de l’engagement et de la prise d’initiative.

2.4.3. Les perspectives

Incontestablement, les établissements bénéficient avec les mini-entreprises d'un dispositif particulièrement intéressant pour développer l'esprit d'entreprendre. Celui-ci permet de susciter chez l'élève une curiosité pour le monde économique, d'avoir une représentation plus claire des métiers, et de développer des compétences dites « transversales », insuffisamment mobilisées par ailleurs. Cependant, il ne faut pas cacher la difficulté de mise en place de ce dispositif qui est pour l'instant confiné à la DP3. À ce titre, la réforme des collèges suscite des interrogations auprès des différents acteurs (associations, chefs d'établissement, enseignants) ; « *La disparition des DP3 ne va-t-elle pas condamner les opérations de mini-entreprises ?* » se demandent-ils. Il est donc nécessaire de trouver des espaces qui pourraient permettre d'implanter des mini-entreprises. Les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) pourraient constituer ces nouveaux espaces. Cependant un travail important de réflexion est nécessaire pour articuler les domaines visés par les EPI (dont un seul fait référence explicitement à la connaissance du monde économique et professionnel) et les compétences développées dans le cadre des mini-entreprises. Là comme ailleurs la mobilisation des corps d'inspection ainsi que des formateurs académiques est indispensable.

2.5. Permettre à l'élève d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnel

2.5.1. Les pratiques observées

C'est évidemment un objectif essentiel en collège, qui se développe progressivement de la sixième à la troisième, sous la forme d'un parcours. Et c'est sans doute dans ce domaine que l'expérimentation du PIIODMEP paraît une réelle source de valeur ajoutée dans les établissements.

La mission insiste sur le fait que les établissements ne partent pas de rien dans ce domaine. Ainsi, lors des premières visites, avant la mise en œuvre de l'expérimentation, sept collèges observés (quatre à Caen, un à Bordeaux, un à Dijon, un à Strasbourg) avaient mis en place des parcours explicites et formalisés qui intégraient pour trois d'entre eux la classe de sixième. L'expérimentation du PIIODMEP a renforcé cette impérieuse nécessité de coordonner les initiatives multiples dans le domaine de l'orientation et surtout de leur donner un sens,

En sixième, il s'agit surtout de permettre à l'élève de développer une meilleure connaissance de soi et de son collège. Pour les autres niveaux, sont abordés successivement, la connaissance d'un métier de l'environnement proche, puis d'un secteur professionnel, ainsi que des lieux de formation et des différents types de formation. En troisième, il s'agit de favoriser les choix que les établissements voudraient plus autonomes et souvent plus ambitieux de la part des élèves.

Ces parcours ont été construits dans le cadre du PDMF, avec ou sans les COP selon les établissements, et ont le mérite d'afficher clairement des objectifs par niveau. Dans un collège au moins, on a tenté de laisser aux élèves des marges d'initiative, ce qui correspond bien à un objectif du PIIODMEP : ils doivent en effet produire après chaque rencontre des objets ou des documents, individuellement ou en groupe, en rapport avec les métiers ou les formations observées. Mais dans la plupart des autres collèges, peu de productions autonomes d'élèves ont été envisagées.

Encadré 5 : dans l'académie de Strasbourg

Dans un collège de Strasbourg, dans le cadre de l'expérimentation, l'équipe de direction et les enseignants se sont mobilisés pour formaliser un parcours autour de l'orientation, qui débute en classe de sixième et se poursuit jusqu'à la troisième :

- en classe de sixième, en liaison avec les écoles primaires, un travail est mené autour des métiers d'art. Les festivités des « mille ans » de la Cathédrale de Strasbourg en ont été le prétexte ;
- en classe de cinquième, une découverte des métiers de la construction ou de la décoration intérieure est réalisée, en liaison avec le lycée du bâtiment proche. Cette découverte prend en particulier la forme de visites de chantiers ;
- en classe de quatrième, un travail autour de l'apprentissage, en liaison avec un centre de formation d'apprentis industriel (CFAI) est conduit. De plus des visites d'entreprises industrielles sont organisées, visites auxquelles les parents d'élèves sont aussi conviés. C'est aussi en classe de quatrième que débute la sensibilisation à la recherche d'entreprises d'accueil pour le stage de troisième ;
- enfin, en classe de troisième, un intense travail est réalisé autour de l'orientation, avec le stage de troisième bien entendu, mais aussi la participation à des forums des métiers et à des journées portes ouvertes dans les lycées voisins.

Encadré 6 : dans académie de Caen, un parcours en SEGPA (collège REP+)

- 6^{ème} : Contacts avec des professionnels et champs professionnels, interviews, participation à des projets dans les ateliers (horticulture, hygiène-alimentation-service et habitat). Sont associés le professeur de français, les professeurs d'atelier et le professeur principal qui aide les élèves à faire des bilans individuels dans le cadre d'un outil local, « le Projet Individuel de Formation ».
- 5^{ème} : Début de la construction d'un projet d'orientation (phase 1) et découverte du monde économique et professionnel : visites d'entreprises (deux entreprises différentes, une demi journée par entreprise, mini stages d'observation dans les ateliers), rédaction des bilans individuels avec le professeur principal, puis restitution collective avec le professeur de français et premières interventions de la COP.
- 4^{ème} : Construction du projet d'orientation (phase 2) et découverte des filières de formation avec recherche de stage, stages d'initiation, visites d'entreprises collectives et préparées (quatre visites dans des secteurs différents), interviews de professionnels et visites de LP, EREA, et bilans individuels ; rotation obligatoire des ateliers et réunions spécifiques avec les parents.
- 3^{ème} : Définition et mise en œuvre du projet d'orientation, individualisation et personnalisation des parcours, découverte des structures de formation, stages en entreprise, visites d'entreprises, tous secteurs, visites de CFA ou LP, mini stages dans ces établissements, rencontres avec des anciens élèves, entretiens personnalisés et bilans individuels. Sont associés les professeurs d'atelier, de français, de PSE, de technologie, la COP et le professeur principal.

Il faut signaler que l'établissement cité dans l'encadré 5 est en REP+. Il n'y a donc aucune fatalité à l'isolement des établissements lorsque les équipes s'en donnent les moyens. De même, les échanges avec un petit groupe de professeurs ont montré un réinvestissement des observations des élèves dans les disciplines. Ainsi, en classe de cinquième, le professeur de mathématiques essaye de prendre quand cela est possible ses exemples dans le domaine de la construction et du bâtiment.

Mais pour ces enseignants, le besoin d'une meilleure prise en compte de ces activités dans l'évaluation de leur travail et de leur carrière par les corps d'inspection a été exprimé.

Dans l'expérience relatée dans l'encadré 6, il est intéressant de noter le souci constant de l'aller et retour entre activités collectives de découvertes, activités individuelles (stages par exemple) et de réflexivité (bilans individuels avec le professeur principal). La mission a voulu montrer l'exemple d'une SEGPA, mais il faut noter que, dans le collège REP+ dans lequel elle est intégrée, la pratique de ces allers et retours concerne tous les niveaux et toutes les classes, facilitée par la tenue hebdomadaire de l'heure de vie de classe.

2.5.2. Les effets positifs

Incontestablement, cette mise en cohérence des initiatives dans le domaine de l'orientation produit des effets positifs auprès des élèves :

- il n'est pas nécessaire d'attendre la classe de troisième pour s'emparer de la question, dans une précipitation préjudiciable à la bonne compréhension des enjeux et d'un choix serein ;
- une large palette de métiers peut être abordée, comme le montre l'exemple de Strasbourg, même si des choix doivent être opérés en fonction de l'environnement de l'établissement ;
- quand cela est possible, des visites d'entreprise peuvent être programmées à tous les niveaux, permettant une découverte progressive de la richesse du tissu industriel ;
- le stage effectué en classe de troisième est véritablement préparé et exploité. La mission a constaté à quel point ce stage peut être discriminant et source d'inégalité, entre l'élève qui trouve grâce à son réseau personnel l'entreprise correspondant à son projet personnel et celui qui, faute de mieux, se retrouve dans un contexte qu'il n'a absolument pas choisi.

2.5.3. Les difficultés rencontrées

La première limite observée porte sur la réduction ici ou là du parcours à la participation à des événements de type forum de l'orientation, le pire étant quand cela ne concerne qu'un seul niveau. Ces forums visent à présenter en même temps des métiers et des établissements scolaires (souvent limités aux seuls lycées professionnels, même si dans l'académie de Caen par exemple, les CFA et les lycées agricoles sont assez souvent sollicités). Si l'organisation de tels événements est certainement une bonne amorce de démarche collective dans un établissement, il sera vite nécessaire de les inscrire dans un continuum d'activités pédagogiques, ce que certains collèges font déjà.

Les problèmes ou les freins évoqués sont souvent les mêmes :

- l'absence ou l'insuffisance de temps de concertation pour les enseignants qui empêche en partie l'appropriation de la démarche dans les disciplines et le décroisement jugé pourtant nécessaire. Font exception de ce point de vue les deux collèges REP+ qui, grâce à la pondération, disposent de ce temps de concertation : il n'est pas anodin que ce soit aussi dans ces deux collèges que la réflexion et la mise en œuvre du PIODMEP sont les plus avancées ;

- l’insuffisance des pratiques réflexives qui permettent aux élèves d’analyser les acquis, le chemin parcouru, etc.

Il existe cependant des débuts de telles pratiques dans les collèges, REP+ ou REP en particulier, dans lesquels on a mis en place de l’accompagnement personnalisé. Dans un collège de Cherbourg, chaque élève dispose d’un cahier de suivi dans lequel il fait des bilans réguliers, des retours sur ce qu’il a fait, sur ses acquis en termes de compétences et sur l’évaluation de son parcours avec l’aide de son professeur principal. Évaluer un projet de groupe, intégrer l’évaluation des compétences acquises dans le parcours aux conseils de classe, évaluer ces compétences transversales, se révèlent des pratiques difficiles et peu reconnues et peu encouragées au sein de l’établissement. Dans un collège seulement, où l’évaluation par notes a été abandonnée, il y a élaboration conjointe d’évaluation par compétences et d’outil de réflexivité pour les élèves, même si le champ privilégié d’application semble être le PEAC. D’une façon générale l’absence de traçabilité des expériences empêche les élèves (mais aussi les professeurs principaux) d’avoir conscience des évolutions et des progressions enregistrées. Très peu nombreux sont les collèges qui ont réellement utilisé le Web-classeur, contrairement à ce qui avait été annoncé à la mission, l’outil paraissant peu pratique, peu utilisé ou étant ignoré. Seul un collège de l’académie de Dijon semble en avoir fait un usage réel. Là encore certaines académies sont conscientes du problème : ainsi celle de Caen a-t-elle programmé dès cette année une formation des professeurs principaux intitulée : « Formation des professeurs principaux au Web-classeur (FOLIOS) et à son usage didactique ».

Plus exceptionnellement, d’autres freins peuvent être évoqués :

- l’insuffisant accompagnement pédagogique formalisé (sous forme de stage ou de tutorat) des jeunes enseignants, nombreux en REP+ ;
- la difficulté à mobiliser les parents, en particulier dans les collèges REP+ et dans les petits collèges ruraux.

2.5.4. Les perspectives

L’orientation est souvent pointée du doigt comme un point faible de notre système éducatif. Les élèves, en particulier au collège, ignoreraient tout du monde économique et des professions, ils iraient en lycée professionnel par défaut, seules certaines voies seraient valorisées, indépendamment des compétences développées par les élèves et leur appétence. Pourtant, les moyens consacrés par la Nation à l’orientation sont importants, si l’on ajoute aux rémunérations des conseillers d’orientation-psychologues les montants versés aux enseignants au titre de l’indemnité de suivi et d’orientation (ISO) et de la part variable de cette dernière liée à la charge de professeur principal. De même, les initiatives engagées sur le terrain sont nombreuses, comme la mission a pu le constater. Le PIIODMEP peut donc constituer un véritable levier pour les établissements et les autorités académiques afin de mobiliser les enseignants et l’environnement économique, donner une cohérence aux initiatives prises et surtout faire en sorte que ces dernières aient du sens pour les élèves et leurs familles.

La mission a observé que les actions engagées dans les établissements expérimentateurs vont dans la bonne direction, même si certaines difficultés doivent être levées. Celles-ci ne concernent pas simplement une insuffisance de moyens horaires ou matériels, ou encore l’absence de partenariat structuré, mais plutôt l’existence trop rare de ressources qui peuvent être intégrées dans la pratique normale – la mission dirait même « quotidienne » – des enseignants. À ce titre, les corps d’inspection

ont un rôle déterminant à jouer, à côté des chefs d'établissement, pour développer ces ressources, mais aussi pour valoriser les professeurs qui s'engagent dans cette voie.

3. Un outil de suivi du PIIODMEP

3.1. Du « classeur » au « portfolio »

Le classeur permet d'organiser les savoirs en vue d'en constituer une référence mobilisable dans un domaine particulier. C'est ainsi qu'a été pensé le Web-classeur qui constitue à la fois un recueil et un recours utile pour l'élève dans la réflexion sur son projet. Mais là où le Web-classeur est un outil pédagogique dédié à l'orientation et conçu comme le support du PDMF et de l'accompagnement personnalisé, la diversification des formes et modalités d'enseignement (enseignements disciplinaires, enseignements interdisciplinaires, enseignements transversaux, parcours divers, etc.) génère le besoin d'un outil plus performant pour garantir la cohérence de la formation de l'élève et mettre en évidence toutes les convergences :

- par le croisement des champs disciplinaires ;
- entre les enseignements disciplinaires et les autres enseignements et parcours ;
- à l'articulation entre l'apprentissage scolaire et les expériences extrascolaires.

Cette recherche de corrélations fondamentales permet à la fois de soutenir une prise en compte différenciée des besoins de chaque élève tout en lui proposant un parcours de formation enrichi par la diversité des champs disciplinaires.

Avec FOLIOS, il s'agit d'accompagner l'élève tout au long de son parcours scolaire et éducatif, de faciliter le dialogue entre l'élève, sa famille et l'équipe éducative et de mieux impliquer l'élève dans ses apprentissages. Plus qu'un outil, FOLIOS se doit d'être une application qui rassemble diverses fonctionnalités : la traçabilité des apprentissages, le processus de numérisation progressive de l'espace de travail de l'élève ou encore l'intégration des expériences informelles dont l'élève bénéficie en dehors du temps scolaire. Une telle application constitue un complément indispensable pour asseoir une pédagogie de projet, des démarches collaboratives et la construction d'un parcours individuel qui croise les savoirs et compétences de plusieurs champs disciplinaires, de plusieurs expériences intra et extra scolaire, etc.

3.2. Une amélioration souhaitable de l'outil

Les outils de type « portfolio » comportent généralement trois volets qui, ensemble, contribuent à aider l'élève à s'approprier son propre parcours :

- **volet 1 : « la biographie »**

Il s'agit de prendre en compte les acquis de l'élève et ses expériences. L'effet « rétroviseur » de ce volet permet à l'élève de prendre la mesure de son parcours, de « se positionner » et de mobiliser ses acquis pour acquérir des connaissances et des compétences nouvelles.

– **volet 2 : « les compétences »**

Ce volet permet le suivi détaillé de ses compétences dans divers domaines et ce en amenant l'élève à s'autoévaluer, à valoriser ses acquis au regard d'attendus ou d'objectifs de formation. Ce volet nécessite plus particulièrement l'appui des enseignants, notamment pour en faire un levier afin de renforcer l'estime de soi et pour la formulation d'objectifs personnels.

– **volet 3 : « le dossier »**

L'objectif du dossier est double : classer et articuler les productions de l'élève d'une part, et aider l'élève à corréler des savoirs avec des réalisations pratiques et/ou des expériences concrètes.

4.2.1 Les besoins générés autour du PIIODMEP

L'articulation entre les enseignements disciplinaires, les enseignements pratiques interdisciplinaires et les parcours transversaux (dont le PIIODMEP) implique la mise à disposition d'un outil de type portfolio dont les fonctionnalités attendues devraient donc être à minima les suivantes :

- un espace numérique personnalisé et personnalisable dans lequel l'élève consigne et organise (classe, hiérarchise, articule, etc.) l'ensemble de ses expériences d'apprentissage ;
- une « boîte de dialogue pédagogique » entre l'enseignant et l'élève pour aider ce dernier à formaliser ses expériences d'apprentissage en les articulant avec des savoirs disciplinaires ;
- un outil de traçabilité du parcours de l'élève où sont rendus visibles non seulement les éléments formels de son parcours et les expériences factuelles mais également le cheminement réflexif de l'élève.

Pour le PIIODMEP, ces fonctionnalités pourraient être déclinées ainsi :

	Découvrir le monde économique et professionnel	Développer chez l'élève le sens de l'engagement et l'initiative	Permettre à l'élève d'élaborer son projet d'orientation scolaire et son projet professionnel
Espace numérique personnalisé	- préparer une interview - anticiper une visite par des recherches personnelles	- configurer son espace numérique de travail - fixer ses propres objectifs	- rédiger une lettre de motivation - consigner ses propres expériences (extra)scolaires
Boîte de dialogue pédagogique	- rendre compte d'une visite - soumettre un questionnaire	- proposer une visite - solliciter de l'aide	- formuler un projet - demander un avis expert
Outil de traçabilité du parcours	- rédiger une fiche métiers - faire le bilan d'une visite en entreprise	- dessiner son parcours de formation « idéal » - fixer ses propres objectifs	- déposer des travaux en lien avec son projet - faire évoluer sa réflexion

Or, pour le moment, FOLIOS, qui ne fait office que de simple espace de stockage, n'apparaît pas fonctionnel au regard des éléments précités. Les préconisations structurelles qui suivent s'appuient à la fois sur les besoins liés à la mise en place du PIIODMEP et sur les enjeux globaux de la réforme du collège. Pour jouer pleinement son rôle de médiation, l'outil FOLIOS pourrait être configuré en six espaces :

4.2.2 Six espaces pour configurer Folios de façon pertinente pour le PIIODMEP

Trois espaces pour le quotidien :

- un **espace « activités »** dans lequel l'élève peut aisément et spontanément consigner de manière chronologique et au fil du temps les expériences d'apprentissage significatives vécues au quotidien ;
- un **espace « classe virtuelle »** dans lequel peut s'installer un dialogue ponctuel avec le professeur principal et/ou les professeurs de la classe ;
- un **espace « cahier de texte »** dans lequel l'élève dispose en temps réel d'une vue globale des grandes thématiques ou problématiques abordées dans chaque enseignement disciplinaire (y compris par le biais des EPI).

Trois espaces prospectifs :

- un **espace « parcours »** dans lequel l'élève note régulièrement (par exemple une fois toutes les six semaines) les contenus et expériences qui enrichissent chacun de ces cinq parcours :
 - PIIODMEP (ou parcours avenir),
 - parcours d'éducation artistique et culturel,
 - parcours citoyen,
 - parcours plurilingue et interculturel,
 - parcours scientifique.
- un **espace « bilan »** dans lequel l'élève est amené à s'auto-évaluer en vue par exemple des attendus de fin de cycle 3 et 4, des épreuves du DNB, etc. ;
- un **espace « projet »** qui fait office de synthèse et dans lequel l'élève dessine progressivement le projet d'orientation scolaire et le projet professionnel qui sont les siens ; dans cet espace pourraient également figurer des outils d'aide à la rédaction de lettres de motivation, etc.

Avec FOLIOS, il s'agit d'accompagner l'élève tout au long de son parcours scolaire et éducatif, de faciliter le dialogue entre l'élève, sa famille et l'équipe éducative et de mieux impliquer l'élève dans ses apprentissages. La recherche essentielle de corrélations – entre les disciplines, avec les EPI, en lien avec les divers parcours – permet à la fois de soutenir une prise en compte différenciée des besoins de chaque élève tout en lui proposant un parcours de formation enrichi par la diversité des champs disciplinaires. Plus qu'un outil, FOLIOS se doit d'être une application qui rassemble diverses fonctionnalités : la traçabilité des apprentissages, le processus de numérisation progressif de l'espace de travail de l'élève ou encore l'intégration des expériences informelles dont l'élève bénéficie en

dehors du temps scolaire. Une telle application n'existe pas encore – bien que certains établissements aient déjà commencé à y réfléchir et à la mettre partiellement en place, mais avec des moyens insuffisants (à Cherbourg par exemple) – et constituerait un complément indispensable aux changements structurels opérés dans le cadre de la loi d'orientation et de refondation de l'école. De ce point de vue au moins, le PIIODMEP forme un bel « objet de convergence » pour assoir une pédagogie de projet et des démarches collaboratives.

Conclusions

Les points positifs observés

La mission tient à souligner la mobilisation des responsables académiques, la diversité des initiatives observées et la mobilisation des enseignants rencontrés. Tous ont conscience de l'enjeu que représentent la découverte du monde économique et des professions et la nécessité de construire des parcours cohérents pour les élèves dès la sixième. De même, la nécessité du développement de l'esprit d'entreprendre, de l'autonomie et de l'engagement – dans le contexte particulier de ce début d'année 2015 – a été soulignée par nos interlocuteurs. Enfin, la mission note la volonté affirmée de nombreux acteurs économiques (entreprises, CCI, branches professionnelles, professionnels) d'apporter leur contribution aux actions mises en œuvre par les établissements.

Toutes les initiatives observées par la mission peuvent servir d'exemples mobilisateurs et nourrir, sous certaines conditions, les préconisations de ce rapport. D'autres idées ont été évoquées au fil des rencontres :

- le parrainage des établissements par un professionnel du monde économique, social, administratif, de façon à permettre à chaque élève de visiter au moins deux structures ;
- l'aide du Conseil régional pour les entreprises qui accueillent des stagiaires de l'éducation nationale ;
- la mise en place d'un référent école - entreprise dans chaque collège ;
- l'évaluation des compétences transversales pour l'orientation en voie professionnelle dans l'optique de la liaison 3^{ème} – 2^{nde} (académie de Strasbourg ou de Caen). La mission en a vu un exemple mais n'est pas en mesure à ce stade d'en vérifier l'usage.

Dans tous ces domaines, les instances académiques pensent pouvoir jouer un rôle facilitateur : mutualisation des bonnes pratiques, établissement de conventions, mise en place de « banque de stages » ou de listes de partenaires. Les partenariats conclus au niveau académique peuvent être déclinés au niveau départemental ou au niveau d'un bassin. À ce titre, le bassin peut être le bon niveau de déploiement de ces dispositifs.

La mobilisation des académies et des établissements est un atout fort.

- Ainsi à Caen, un colloque académique a réuni à propos de la mise en place du PIIODMEP environ 300 personnes le 1^{er} avril 2015, dont un quart d'enseignants, quasiment tous les personnels de l'orientation, un quart de chefs d'établissements, des inspecteurs, des représentants des entreprises et des parents. Des ateliers de travail ont eu lieu, au cours desquels les participants ont insisté sur la nécessaire formation des acteurs et

particulièrement des enseignants, sur l'ancrage du PIIODMEP dans les disciplines qui reste à créer, sur le rôle de chacun.

- À Dijon, une formation de formateurs a eu lieu aussi en avril avec une trentaine de participants qui ont travaillé à l'articulation PIIODMEP / socle / contenus disciplinaires.
- À Bordeaux, un collège a organisé dès l'année dernière deux jours de formation sur le PIIODMEP et la notion de parcours.

Une grande partie des collèges visités a prévu d'inscrire la mise en place du PIIODMEP dans le programme des journées de concertation qu'ils organisent à la toute fin de l'année scolaire.

On le voit, si le PIIODMEP et sa mise en œuvre posent des questions, les acteurs sur le terrain semblent en tout cas prêts à s'investir, preuve sans doute qu'il fait sens pour la plupart.

Les difficultés observées

Quatre ensembles de difficultés majeures sont apparus au cours de la mission.

- **Les difficultés de mise en place du partenariat avec le monde économique et les professions**

La mission a constaté d'abord la difficulté à trouver des partenaires dans certains lieux. Cette difficulté peut être renforcée par des modes de pilotage académique, certains endroits fonctionnant à partir de réseaux locaux, personnels, horizontaux et qui aboutissent à l'isolement des lieux sans réseaux. Ensuite, la mission a constaté la difficulté à construire ces partenariats en fonction des motivations et des intérêts des élèves. À ce titre, il est nécessaire de mieux négocier le contenu des interventions afin d'éviter des effets contre-productifs (effet « tourisme », effet d'aubaine).

Ces difficultés posent le problème de la place du COP dans ces dispositifs. La mission a rarement constaté qu'un COP ait été à l'origine des initiatives de rapprochement entre l'école et l'environnement économique. Ces rapprochements sont plus souvent le fait d'initiatives académiques (SAIO, chargés école - entreprise) ou de personnalités locales (chef d'établissement, professeur principal, éventuellement chef d'entreprise). Cependant, à partir du moment où ces initiatives sont identifiées ou mises en œuvre, le COP peut avoir un rôle important auprès du chef d'établissement et les équipes pédagogiques : rôle d'animation, rôle d'expert, rôle de relais.

- **Les difficultés d'ordre pédagogique**

Celles-ci sont nombreuses :

- **difficulté d'appréhender la notion de parcours.** La mission a observé la plupart du temps l'absence de parcours progressifs, cohérents et réflexifs, construits en pluridisciplinarité, avec un tracé consultable et « renseignable » aussi bien par l'élève que par les parents, les professeurs ou le CPE. Sans un outil qui permette cette traçabilité, il est difficile d'installer une logique de parcours, d'autant plus que le PIIODMEP n'a pas d'assise disciplinaire et ne peut donc être facilement identifiable ;
- **difficulté à laisser aux élèves en collège une forme d'autonomie afin qu'ils développent leur sens de l'engagement et de l'initiative.** Sans doute est-ce lié à l'âge : on ne fait pas confiance aux élèves (en lycée, y compris en lycée professionnel, la mission a pu

rencontrer d'autres réalités dans lesquelles l'autonomie des élèves était bien plus développée). L'expérience des mini-entreprises prouve cependant que l'autonomie et le sens de l'initiative peuvent s'acquérir, avec des outils pertinents, des personnels motivés et des objectifs clairs ;

- **difficulté pour les enseignants de mettre en œuvre une véritable démarche de projet**, dans un cadre pluridisciplinaire, et cela d'autant que les enseignants raisonnent souvent en termes de programmes à finir et non en termes de compétences à faire acquérir. Quand cela existe, et des exemples ont été rencontrés (dans un collège de l'académie de Caen, une grande majorité des classes sont des classes à projet), cela ne dépasse pas le cadre d'une poignée d'enseignants « militants » En revanche, les enseignants sont plutôt volontaires en ce qui concerne la découverte du monde professionnel et ils apprécient les visites qu'ils peuvent organiser, aussi bien en collège qu'en lycée ;
- **difficulté de réinvestissement dans les disciplines des expériences observées**. Ce souci est souvent inexistant, non par mauvaise volonté, mais par manque de formation et d'information sur les possibilités de traiter dans les différentes disciplines enseignées en collège du monde économique et des professions d'une part, d'utiliser les acquis de certaines initiatives prises en direction de l'environnement économique dans les disciplines d'autre part. À ce titre la publication du référentiel du PIIODMEP peut être un outil précieux pour tracer des pistes, en relation avec le socle commun des connaissances et des compétences.

- **La difficulté liée à l'absence de temps dédié**

Cette absence (sauf trois heures en DP3) est un frein en particulier en collège (l'existence de l'accompagnement personnalisé rend les choses plus faciles en lycée). À l'exception des professeurs principaux et des enseignants de DP3, les professeurs mobilisés sur ce genre d'initiatives sont rares. Les expériences observées relèvent plus souvent du « militantisme » de certains enseignants, ou bien d'une opportunité offerte par l'environnement extérieur et qu'une équipe de direction ou une équipe pédagogique ont su saisir. Mais à côté de partenariats réussis, il est certain que plusieurs offres d'ouverture sur le monde économique et les professions n'ont pu se concrétiser faute de réponse adéquate de l'institution.

La réforme en cours du collège, si elle est bien comprise, peut être un levier pour la mise en œuvre du PIIODMEP. En effet, pour la première fois, un temps peut être explicitement consacré à ce dispositif : c'est le domaine intitulé « monde économique et professionnel » des nouveaux enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI). Ce temps n'est au mieux que d'un semestre entre la classe de cinquième et la classe de troisième, à raison de deux heures au maximum par semaine, soit trente-six heures. Cependant, d'autres domaines peuvent concourir au PIIODMEP, comme les domaines « développement durable », « sciences et société », « culture et création artistiques ». De même, les objectifs du PIIODMEP peuvent-ils être intégrés dans les enseignements disciplinaires. Il a été possible à la mission d'en observer un certain nombre d'exemples. Des progrès – avec l'aide des corps d'inspection – sont possibles pour aller plus loin dans cette direction.

- **Le manque de formation initiale et continue des enseignants**

Malgré certaines initiatives observées, la formation des enseignants, mais aussi des équipes de direction, est insuffisante, en particulier sur la notion de parcours, sur la connaissance du monde

économique et sur les relations avec les entreprises. Et cela est d'autant plus dommage que là où elle se déroule, on observe des effets très positifs. Cette formation devrait s'étendre aux professeurs stagiaires dans le cadre des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ÉSPÉ).

Préconisations

À la lumière des visites réalisées, la mission est en mesure de faire quelques recommandations.

- **Au niveau national**

Une réflexion nationale sur l'articulation entre les différents parcours (PEAC, PIIODMEP et parcours citoyens), les nouveaux programmes et la réforme du collège est nécessaire, et cela d'autant plus qu'une inquiétude a été perceptible chez les plus engagés des acteurs lors de la publication du contenu de la réforme du collège. Au-delà des faibles horaires dédiés aux parcours, les enseignants ont des difficultés à intégrer la démarche de parcours individuels dans cette nouvelle configuration du collège, démarche qui rompt avec le modèle pédagogique classique : un professeur, une classe, une matière.

De ce point de vue l'année 2015-2016 continuera d'être une année d'expérimentation, généralisée à l'ensemble des établissements, une véritable mise en œuvre des parcours ne pouvant être envisagée qu'en concomitance avec celle de la réforme du collège, à la rentrée 2016 donc.

De plus, et pour au moins les trois années qui viennent, des formations sur « la pédagogie des parcours » devraient être utilement programmées dans le cadre du PNF avec des déclinaisons par parcours.

De même, des exemples de démarches, des outils d'aide à l'individualisation des parcours, à la réflexivité chez les élèves pourraient être développés et mis à disposition sur EDUSCOL.

Enfin, concernant FOLIOS, cet outil doit être encore amélioré pour faciliter le référencement des activités réalisées par les élèves, ainsi que leur évaluation comme cela a été explicité plus haut.

- **Au niveau académique**

Les actions dans ce domaine sont nombreuses. Il faut noter que beaucoup d'entre elles sont déjà engagées dans les académies que la mission a visitées :

- la nécessité de constituer – quand cela n'est pas encore le cas – un comité de pilotage rassemblant les différents acteurs académiques, sous l'autorité du recteur. Il conviendra de ne pas limiter ce comité aux seuls responsables de l'orientation (CSAIO et IEN-IO) et d'y associer des inspecteurs (IA-IPR et IEN) de discipline et de spécialité ;
- la valorisation des initiatives prises par les enseignants dans le domaine de l'information sur le monde économique et les professions par les corps d'inspection lorsque ces derniers procèdent à des inspections individuelles ;
- la nécessité d'aider les établissements dans la recherche de partenaires : les académies en sont conscientes, on l'a vu. Si les systèmes de bourses aux stages ou aux partenaires sont souvent évoqués, la mission doute de leur efficacité pour les collèges les plus isolés.

En revanche la mutualisation par bassin de ces partenariats peut être une solution efficace ;

- la nécessité d’accompagner les établissements – en particulier les collèges – sur le contenu de ces partenariats : il faut créer des cadres et des procédures qui permettent de préparer les visites en entreprise ou bien les interventions en classe des professionnels. Il faut aussi que les objectifs de ces dispositifs soient connus des intervenants et que des règles de « bonne conduite » soient définies ;
- la nécessité de sensibiliser et de former les établissements à l’utilisation d’outils à l’image de FOLIOS pour garder trace des actions engagées avec les élèves, et cela afin de permettre la mise en place d’une démarche réflexive sur ces actions et de pouvoir évaluer ces dernières ;
- enfin, l’impérieuse nécessité d’intégrer dans les PAF des formations sur ces thèmes : outils de visites d’entreprises, intégration d’interventions de professionnels dans des progressions disciplinaires, pratiques de réflexivité et d’évaluation, travail en autonomie des élèves, etc.

Concernant ce dernier point, la diversité des établissements et de leurs contextes économiques plaide pour des formations au plus près des établissements, de type formations par établissement ou mieux encore formation par bassin. Le bassin peut être aussi le bon niveau pour constituer des « banques de stages » au niveau des classes de troisième afin de mutualiser les ressources.

- **Au niveau de l’établissement ou du bassin d’établissements**

- la nécessité de se doter d’un dispositif de pilotage ou de suivi, au niveau de l’établissement ou du bassin. Au niveau de l’établissement, ces dispositifs doivent se discuter dans le conseil pédagogique ; ils peuvent ensuite s’appuyer sur un certain nombre d’enseignants plus particulièrement mobilisés autour de ces questions et sur le COP ou éventuellement le référent « École-Entreprise » quand il existe ;
- la nécessité de revisiter les dispositifs existants pour voir dans quelle mesure ils peuvent s’intégrer dans le PIIODMEP, en réfléchissant à leur progressivité, à leur articulation entre eux et à leur évaluation ;
- la nécessité de repenser la place et le contenu du stage de troisième. Celui-ci ne peut plus être le seul instrument de l’éducation à l’orientation et à la découverte du monde économique et des professions. De même son contenu, sa préparation, son exploitation et son évaluation doivent être repensées afin qu’il joue un rôle positif dans le processus de formation de l’élève. Une grande vigilance doit être aussi accordée à l’égalité des élèves dans l’accès à ces stages. Et quand le réseau familial de l’élève ne permet pas de trouver un stage en adéquation avec les aspirations de l’élève, la communauté éducative doit se mobiliser pour répondre à cette demande. Il s’agit d’une exigence républicaine forte pour l’accès de tous à la connaissance de l’environnement économique et les métiers ;
- la nécessité de penser en conseil pédagogique certes, mais aussi par discipline, par niveau, à l’intégration du PIIODMEP dans les enseignements et dans les dispositifs nouveaux (accompagnement personnalisé, EPI, voire enseignements complémentaires) ;

- la nécessité enfin de réfléchir à l'évaluation de ce parcours. Sans ce travail de réflexion pédagogique, mené en commun, la mise en œuvre du PIIDMEP (et du reste des autres parcours) sera incomplète ou risque de n'avoir guère de sens pour les élèves.



Annie TOBATY



Pierre VINARD



Joël GOYHENEIX



Bruno JEAUFFROY



Jonas ERIN

Annexes

Annexe 1 :	Courrier de la ministre du 3 octobre 2014 sur l'expérimentation PIIODMEP...	33
Annexe 2 :	Courrier de la ministre sur la mise en place d'une journée de découverte du monde professionnel	35
Annexe 3 :	Lettre de cadrage relative à la mission de suivi de l'expérimentation du PIIODMEP	37
Annexe 4 :	Une proposition d'outil d'autoévaluation du PIIODMEP	41
Annexe 5 :	Liste des établissements visités par la mission	46

Courrier de la ministre du 3 octobre 2014 sur l'expérimentation du PIIODMEP



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Direction générale
de l'enseignement
scolaire

Service
de l'instruction publique et
de l'action pédagogique

Sous-direction
du socle commun, de la
personnalisation des
parcours scolaires et de
l'orientation

Bureau
de l'orientation et de
l'insertion professionnelle

DGESCO A1-4
n° 2014-0149

Affaire suivie par
Elodie Drouet
Téléphone
01 55 55 24 56
Courriel
Elodie.drouet
@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Paris le 3 OCT. 2014

La ministre de l'éducation nationale, de
l'enseignement supérieur et de la recherche

à

Mesdames et messieurs les recteurs
d'académie

Objet : Préfiguration du parcours individuel, d'information d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel pour la rentrée 2014

Inscrit dans l'article 47 de la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, le parcours individuel, d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel (PIIODMEP) se généralisera à la rentrée 2015.

Prenant appui sur l'expérience acquise dans la mise en œuvre du parcours de découverte des métiers et des formations instauré depuis 2009, ce parcours concernera tous les élèves de la sixième à la terminale (collège, lycée général et lycée professionnel).

Le PIIODMEP poursuit trois objectifs : éclairer l'élève sur ses choix d'orientation, lui permettre d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle, **développer l'esprit d'initiative et les compétences pour entreprendre**.

Dans l'attente des conclusions des travaux du Conseil supérieur des programmes et pour favoriser une appropriation progressive du PIIODMEP par tous les acteurs, je vous demande de bien vouloir lancer rapidement un **appel à projets pour l'expérimentation** de ce parcours dans des établissements de votre académie, expérimentation qui devra être effectivement engagée au plus tard en janvier 2015.

Trois axes définissent ce nouveau parcours :

- Il visera à doter chaque élève de la **compétence à s'orienter** et à **développer chez lui l'esprit d'initiative** afin qu'il se responsabilise et puisse faire des choix en toute connaissance de cause pour son parcours de formation, de réussite scolaire et d'insertion professionnelle ;
- Il permettra à chacun de **se familiariser progressivement avec le monde économique et professionnel**, notamment par une première connaissance des professions, des métiers, du marché du travail, du rôle et du fonctionnement des entreprises, des relations sociales ainsi que des

modalités et des perspectives d'insertion professionnelle. Un temps sera notamment consacré à la valorisation de l'apprentissage (présentation des métiers, du statut et des droits attachés à la qualité d'apprenti, du déroulement de la formation en centre de formation d'apprentis et en entreprise) ;

- **Il s'appuiera sur un ancrage disciplinaire** au collège et devra permettre à différents enseignements de s'articuler autour de projets faisant intervenir des personnels extérieurs et des acteurs de la société civile. Il appartiendra à chaque enseignant de s'approprier ce parcours et de contribuer, à partir de sa discipline, à la cohérence de celui-ci, dans le cadre d'une réflexion d'équipe.

Le référentiel du parcours, en cours d'élaboration par le Conseil supérieur des programmes, sera présenté à l'état de projet dans le courant du mois de novembre de cette année. Il accompagnera le travail des établissements expérimentateurs.

Des ressources pour aider les équipes pédagogiques seront progressivement élaborées et diffusées dans le courant de la présente année scolaire. Vous pouvez d'ores et déjà vous appuyer sur les acteurs et les initiatives (journée et forums des métiers, mini-entreprises, accompagnement des élèves dans leurs projets professionnels par des tuteurs en entreprises, etc.) qui ont fait leurs preuves, en veillant à leur déploiement au bénéfice de tous les élèves.

Les services d'information et d'orientation, ceux en charge du rapprochement entre l'école et le monde de l'entreprise et les corps d'inspection seront associés au pilotage du déploiement de ce nouveau parcours.

Vous voudrez bien me transmettre, pour le début du mois de mai 2015, les principaux enseignements que vous tirerez de cette expérimentation. Ce bilan comprendra des éléments concernant le pilotage académique, le pilotage au niveau des établissements, les actions mises en place les plus pertinentes, les difficultés rencontrées et les réponses apportées.

Une mission d'accompagnement de cette expérimentation a été confiée à l'inspection générale de l'éducation nationale.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement et votre implication dans la mise en place progressive de ce parcours qui concourt à repenser plus largement l'orientation et à faire qu'elle soit moins subie par les élèves et leurs familles.

Pour la ministre et par délégation
La directrice générale de l'enseignement scolaire

Florence ROBINE

Courrier de la ministre sur la mise en place d'une journée de découverte du monde professionnel



*Ministère de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche*

La ministre

Paris, le 28 OCT. 2014

La Ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche

à

Mesdames et Messieurs les Recteurs d'académie

Objet : Mise en place d'une journée de découverte du monde professionnel

PJ : 1 annexe

Améliorer l'insertion professionnelle des jeunes et mieux les préparer à l'emploi est l'une des priorités définies lors de la grande conférence sociale des 7 et 8 juillet 2014. Atteindre cet objectif suppose que chaque élève puisse construire son projet à partir d'une connaissance des métiers dans leur environnement professionnel et selon une vision dynamique des perspectives d'insertion et d'évolution professionnelles.

Dans le cadre du nouveau parcours individuel, d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel, je vous demande de bien vouloir inviter chaque établissement à organiser chaque année, prioritairement sur le temps scolaire, une journée de découverte du monde professionnel. En effet, pour préparer chaque collégien et lycéen à ses choix d'orientation et de formation, est indispensable une première connaissance des métiers, du marché du travail, du rôle et du fonctionnement des « entreprises » (notion entendue au sens large : sociétés de droit commercial sous toutes leurs formes, associations, fondations etc.).

Intégrant des dimensions économiques et sociales, cette journée permettra d'aborder la diversité des métiers et les opportunités d'emploi ainsi que l'entreprise dans son fonctionnement et son organisation, notamment ses relations externes et internes (dialogue social). Elle devra présenter les modalités d'évolution de carrière, le développement professionnel de chaque acteur au sein de l'entreprise.

Afin de rendre plus visible la diversité des parcours de formations, cette journée comportera une sensibilisation à l'apprentissage, comme voie de formation à égale attractivité avec la voie scolaire. Une implication forte des centres de formation pour apprentis (CFA) et des unités de formation pour apprentis (UFA) est donc attendue, notamment par l'organisation de rencontres avec des apprentis et des maîtres d'apprentissage. Seront également abordés lors de cette journée le cadre juridique et les modalités de fonctionnement de l'apprentissage.

Cet événement sera aussi l'occasion d'insister sur la nécessaire mixité des métiers qui est le gage d'une plus grande égalité sociale et professionnelle.

Les établissements s'attacheront à préparer cette journée avec les élèves, notamment s'agissant de la réalité économique et sociale du territoire et à en exploiter ensuite les résultats au plan pédagogique, comme dans l'accompagnement des choix d'orientation des élèves. Une attention particulière sera ainsi portée pour les lycéens au continuum -3 + 3.

Cette journée de découverte du monde professionnel pourrait à l'avenir constituer un temps fort de la semaine Ecole- Entreprise, qui aura lieu cette année du 17 au 23 novembre et qui est désormais bien installée dans le calendrier annuel des manifestations organisées dans chaque académie. Bien préparée avec les acteurs économiques et sociaux du territoire, elle permet de renforcer les liens entre le monde du travail, l'académie et les EPLE afin de susciter de nouvelles initiatives permettant aux élèves de réfléchir à leurs choix de formations et à leur insertion professionnelle.

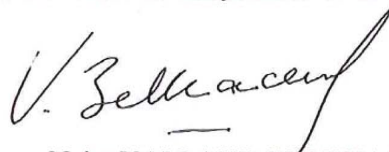
Un bilan permettra de tirer les principaux enseignements de cette manifestation, d'identifier les freins et les leviers afin de pouvoir mutualiser les pratiques innovantes et efficaces.

Dans ce cadre, je vous demande de bien vouloir faire parvenir, pour le mois de février 2015, une restitution de deux ou trois exemples de journées particulièrement intéressantes mises en place dans votre académie à l'adresse courriel suivante :

journéedesmetiers@education.gouv.fr

Afin de faciliter et d'harmoniser toutes les restitutions, un modèle vous est joint en annexe.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement et votre implication pour rendre concret le droit à l'éducation qui permet à chaque élève de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, d'exercer sa citoyenneté et de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle.



Najat VALLAUD-BELKHACEM

Lettre de cadrage relative à la mission de suivi de l'expérimentation du PIIODMEP**1. Objet et contexte de la mission**

Dans le cadre du programme de travail de l'IGEN et de l'IGAENR 2014-2015 il est prévu une mission de l'IGEN sur l'expérimentation du Parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde professionnel, dispositif appelé PIIODMEP. Cette mission s'inscrit dans l'axe 1 des missions spécifiques de l'IGEN, axe portant sur l'accompagnement et l'évaluation des actions engagées en application de la loi du 8 juillet 2013.

Le PIIODMEP figure en effet à l'article 47 de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République. Comme le rappellent les deux circulaires de rentrée 2013 et 2014, le PIIODMEP est expérimenté dans les académies volontaires avant une généralisation à la rentrée 2015.

Le PIIODMEP succède au parcours de découverte des métiers et des professions (PDMF), dont le législateur a souhaité un élargissement et un approfondissement. Élargissement puisqu'il commence, contrairement au PDMF, dès la classe de 6^{ème}. Approfondissement puisqu'il entend fédérer et développer les différentes initiatives prises dans le domaine de l'orientation, ainsi que de la connaissance des professions et du monde économique.

Le PIIODMEP prend une place particulière au collège, puisqu'il s'articule avec le socle commun des connaissances et des compétences que doivent posséder tous les élèves à la fin de la scolarité obligatoire, avec en particulier le développement de l'esprit d'initiative, du sens de l'engagement et de la responsabilité.

Lors de la réunion des recteurs du mois d'octobre 2014, un appel à projets concernant l'expérimentation du PIIODMEP a été lancé par le ministère auprès des académies, avec un retour attendu pour le 15 janvier 2015. Il s'agit d'engager rapidement les académies qui le souhaitent dans une phase d'expérimentation. Parallèlement une mission d'accompagnement de cette expérimentation a été confiée à l'inspection générale de l'éducation nationale.

La mise en place du PIIODMEP constitue un enjeu majeur. En effet, l'objectif de ce dispositif pour les élèves est triple :

- mieux faire connaître le monde économique, et en particulier celui de l'entreprise, aux collégiens,
- aider ces derniers à mieux s'orienter grâce à une représentation plus juste des différentes professions, avec leurs atouts mais aussi leurs exigences,
- enfin développer chez les collégiens « l'esprit d'entreprendre ».

Pour le système éducatif il est double :

- faire en sorte que l'orientation et l'information sur le monde économique et professionnel soient l'affaire de tous ;

- favoriser l'appropriation par les équipes pédagogiques de la notion de parcours.

L'esprit d'entreprendre doit se distinguer de l'esprit d'entreprise, même s'il peut se traduire à moyen terme par l'envie de création d'entreprises. L'esprit d'entreprendre comprend le sens de l'engagement et de la responsabilité, ainsi que la prise d'initiative et l'ouverture sur le monde économique et social.

Enfin il est nécessaire de prendre conscience que la connaissance du monde économique et des professions constitue un facteur de discrimination entre les élèves, en fonction du milieu social dont ces derniers sont issus. Il est évidemment plus facile d'avoir une juste représentation de l'entreprise, de ses modalités de fonctionnement et de ses codes lorsque son père ou sa mère y exerce des responsabilités importantes, que lorsque ses parents sont pour diverses raisons exclus du monde du travail. On le voit en particulier lors de la recherche du stage en entreprise en classe de troisième, avec de profondes différences dans l'adéquation entre les terrains de stages trouvés et les centres d'intérêt manifestés par les élèves. La mise en place du PIIODMEP doit donc être un facteur de réduction des inégalités dans l'accès à l'ensemble de ces informations et ces réseaux, indispensables à une claire représentation du monde économique et des professions.

De multiples initiatives existent en collège pour atteindre les objectifs énoncés précédemment : stages de troisième bien sûr, mais aussi visites d'entreprises, conférences ou forums sur les métiers, concours, jeux de simulation. L'intérêt du PIIODMEP est de donner un sens et une cohérence à ces différentes initiatives, et pourquoi pas une reconnaissance en termes d'horaires ou de validation.

2. Résultats attendus de la mission

Compte tenu du contexte particulier de cette mission, il ne s'agit pas d'une mission d'évaluation au sens strict. En effet les expérimentations sont trop parcellaires et trop récentes pour qu'un tel travail ait un sens. En revanche, il est attendu un accompagnement fort de ces initiatives, qui puisse permettre d'établir d'ici la fin de l'année scolaire un bilan et des propositions pour la généralisation du PIIODMEP à la rentrée 2015.

Ces préconisations pourront porter sur plusieurs points :

- la nature des initiatives prises dans le domaine de la connaissance du monde économique et des professions,
- les organisations pédagogiques privilégiées dans les établissements pour permettre la mise en place de ces initiatives et accompagner le parcours de l'élève,
- les modalités de réinvestissement de ces initiatives dans le cadre de la classe, et des différentes disciplines présentes au collège, et à l'inverse l'utilisation des apports des disciplines à l'ouverture sur le monde économique et les professions,
- les modalités de valorisation de ces initiatives auprès des élèves et des familles,
- la prise en compte des apports de la recherche, en particulier en sciences de l'éducation, sur les problématiques d'orientation et d'ouverture sur le monde économique et les professions.

Il s'agira aussi de porter à la connaissance de tous les « bonnes pratiques » dans ce domaine afin qu'elles puissent être diffusées et mises en œuvre là où le contexte le permet.

3. Nature des investigations et méthodologie retenue

Comme dans la plupart des missions, l'objectif visé n'est pas l'exhaustivité, ni même la recherche d'un échantillon d'académies représentatif. Au contraire seront privilégiées les académies fortement engagées dans l'expérimentation du PIIODMEP, à la suite sans doute d'un investissement important dans le dispositif du PDMF. Il s'agira de visiter les collèges les plus concernés, de discuter avec les acteurs de terrain des difficultés rencontrées, d'identifier les bénéfices qu'en tirent les collégiens, et de considérer la mobilisation des équipes pédagogiques et éducatives, ainsi que le pilotage au sein des établissements. Une attention particulière sera apportée aux outils qui permettent d'accompagner les parcours des élèves, comme FOLIOS ou Web-classeurs.

Une grille d'observation devra être établie pour permettre aux inspecteurs se rendant en établissement d'avoir une lecture commune et convergente sur les pratiques observées. Des rencontres avec les responsables académiques, seront également nécessaires pour analyser le pilotage et l'accompagnement au niveau académique qui a été prodigué auprès de ces établissements.

4. Déroulement de la mission

Des principales étapes de la mission déjà programmées ou à programmer sont les suivantes :

- la rencontre avec les principaux décideurs au niveau ministériel
- une réunion avec Alain Séré et Agathe Cagé, membres du cabinet de madame la ministre de l'éducation nationale, s'est déroulée le 8 octobre 2014,
- une réunion avec la DGESCO, et en particulier le bureau en charge des collèges, s'est déroulée le lundi 3 novembre,
- les visites dans les académies retenues dans l'échantillon à partir du mois de décembre 2014. Celles-ci devront se décomposer en deux étapes
 - la rencontre avec les autorités académiques (Recteurs, corps d'inspection, CSAIO, DASEN),
 - la visite d'établissements particulièrement engagés dans l'expérimentation.
- la remise d'une note d'étape fin mars 2015,
- la remise du rapport en juin 2015.

5. Déplacements

Autant que possible, les déplacements seront couplés avec d'autres missions des membres du groupe dans des académies où ils exercent diverses responsabilités (COAC, suivi au titre d'une discipline, réalisation de sujets d'examens, participations à des concours).

Les quatre académies retenues sont les suivantes :

- Bordeaux,
- Caen,
- Dijon,
- Strasbourg.

Une proposition d'outil d'autoévaluation du PIIODMEP

Un des critères d'efficacité de la mise en place du PIIODMEP est celui de la capacité d'un établissement, d'une équipe à produire une réflexion interne partagée sur ses propres pratiques, son propre fonctionnement et à conduire de manière transversale une démarche de projet. Nous avons donc conçu un outil d'aide à l'évaluation ou l'auto-évaluation non dans le but d'uniformiser les pratiques mais bien pour aider chaque équipe à utiliser les leviers les plus adaptés à une mise en œuvre pertinente du PIIODMEP dans un contexte éducatif et territorial donné.

Les trois grands objectifs du PIIODMEP ont été déclinés autour de 5 paramètres autour desquels il semble pertinent d'en analyser la mise en œuvre :

- parcours individuel ;
- exploration, l'information, la prise d'initiative et l'autonomie ;
- culture du monde économique et professionnel ;
- ancrage disciplinaire ;
- valorisation de la dimension collaborative.

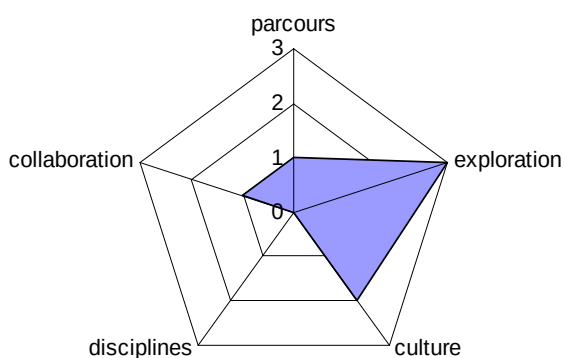
À partir de ces paramètres, nous proposons une lecture du projet de PIIODMEP par degrés ou stades de mise en œuvre qui peuvent être également envisagés comme des étapes de la réflexion collective de l'équipe éducative voire comme un outil de pilotage de l'établissement :

- Stade 0 – « néant » : Le PIIODMEP n'est pas exploré, les enjeux n'en ont pas été discutés.
- Stade 1 – « débutant » : L'équipe s'est lancée dans une mise en œuvre du PIIODMEP et en découvre les freins et leviers.
- Stade 2 – « maîtrise » : L'équipe exploite au mieux les enjeux du PIIODMEP dans le contexte spécifique de l'établissement.
- Stade 3 – « expert » : L'équipe a développé une telle expertise du PIIODMEP qu'elle est en mesure d'explicitement sa démarche pour la transférer dans d'autres contextes / établissements.

L'objectif n'est cependant pas de parvenir au stade 3 pour chacun des cinq paramètres mais plutôt de partager un diagnostic, un état des lieux, une photographie de la mise en œuvre du PIIODMEP. L'intérêt de ce tableau de bord est de permettre la visualisation d'une situation et de marges de progrès, par exemple sous la forme d'un radar :

Exemple 1:

Dans cet établissement, l'autonomie et la prise d'initiative de l'élève figurent au cœur du projet d'établissement. Pourtant les enseignements disciplinaires et les enseignements transversaux restent cloisonnés et le travail autour du PIIODMEP se limite à un moment explicitement dédié dans l'année et nécessite une banalisation des emplois du temps.



Exemple 2:

L'équipe éducative de ce collège a développé une véritable culture commune de l'individualisation. Un outil de suivi de l'élève a été développé. Celui-ci est structuré autour des champs de compétences du socle commun et relié aux savoirs disciplinaires. Tous les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} bénéficient d'un parcours de découverte formalisé du monde économique et professionnel auquel contribuent de nombreuses disciplines.

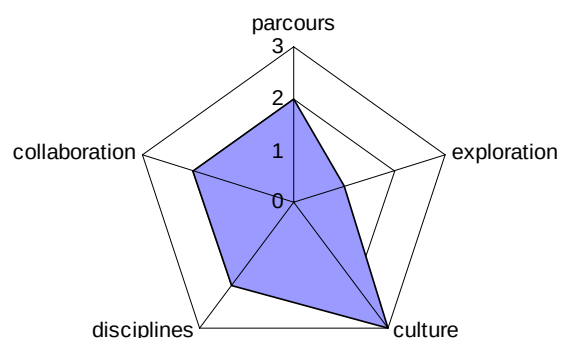


Tableau de bord pour la mise en œuvre et l’(auto)-évaluation du PIIODMEP

Objectif 1 : permettre à l’élève de découvrir le monde économique et professionnel

Objectif 2 : développer chez l’élève l’esprit d’initiative, la compétence à entreprendre, l’initier au processus créatif

Objectif 3 : Permettre à l’élève d’élaborer son projet d’orientation scolaire et professionnel

	Stade 3 : Expertise	Stade 2 : Maîtrise	Stade 1 : Démarrage	Stade 0 : Néant
	L’équipe a développé une telle expertise du PIIODMEP qu’elle est en mesure d’explicitier sa démarche pour la transférer dans d’autres contextes / établissements	L’équipe exploite au mieux les enjeux du PIIODMEP dans le contexte spécifique de l’établissement	L’équipe s’est lancée dans une mise en œuvre du PIIODMEP et en découvre les freins et leviers	Le PIIODMEP n’est pas exploré, les enjeux n’en ont pas été discutés
1. Parcours individuel : progressivité des démarches de la 6 ^{ème} à la 3 ^{ème} , articulation vers les lycées, (outil de) mémorisation des projets et acquis (FOLIOS) → <i>objectifs</i> : 3 (et 1, 2)	L’équipe a su extraire des parcours des élèves et de son expérience dans la conduite de projets une véritable matrice de l’accompagnement individuel permettant de répondre aux besoins et profil de chacun. Les différents parcours (PIIODMEP, EAC, citoyen, LV, sciences, etc.) sont corrélés.	La progressivité apparaît clairement. Elle est explicitée aux élèves dans un outil qui leur permet de consigner leurs travaux, expériences et réflexions. L’équipe a pleinement conscience des enjeux et des besoins du public accueilli.	Des projets sont mis en place sur les 4 niveaux mais ne sont pas explicitement corrélés dans un véritable parcours. La formalisation des projets repose néanmoins sur un diagnostic partagé des besoins du public accueilli	L’équipe ne s’est nullement appropriée la notion de parcours individuel

2. Exploration, information, prise d'initiative et autonomie - lutte contre les déterminismes ; - compétence à entreprendre ; - processus créatif - valorisation de l'hétérogénéité ; → <i>objectifs</i> : 2 (et 3)	La valorisation de l'hétérogénéité tant en classe que dans l'espace scolaire en général permet une lutte efficace contre les déterminismes dont ont conscient tous les acteurs. Toutes les démarches convergent le développement vers la prise d'initiative, l'esprit d'entreprendre et l'autonomie.	Une véritable culture du projet soude l'équipe autour de pratiques quotidiennes et démarches expérimentales qui visent toutes à rendre l'élève autonome et créatif.	La gestion de l'hétérogénéité constitue un levier pour les échanges entre enseignants et la mise en place progressive d'une approche par compétence.	Les pratiques sont exclusivement centrées sur les contenus disciplinaires.
3. Culture du monde économique et professionnel - réseau partenarial - mobilité sortante (élv + profs) - mobilité entrante : accueil d'intervenants, forums, etc. → <i>objectifs</i> : 1 (et 3)	Le maillage territorial et international tissé par l'établissement constitue un soutien explicite au développement d'une culture du monde économique et professionnel chez tous les acteurs (élèves et enseignants). Ce réseau partenarial permet de formaliser et valoriser toutes les mobilités dans le parcours de l'élève.	L'établissement a mis en place une stratégie pour développer une véritable culture du monde économique et professionnel des élèves et des enseignants. Cette stratégie comprend des mobilités sortantes et des mobilités entrantes et dépasse la connaissance isolée de certains métiers.	L'établissement développe un réseau partenarial qui permet de sensibiliser ponctuellement les élèves au monde économique et professionnel, notamment par des déplacements (visites, stages, etc.). L'accès au MEP se limite à la connaissance de métiers.	L'accès au monde économique et professionnel est limité à la DP3

4. Ancrage disciplinaire - explicitation des enjeux - explicitation des compétences - responsabilisation de tous → <i>objectifs : 1, 2 et 3</i>	L'équipe a développé une lecture partagée des compétences qui valorise – de manière corrélée et en fonction des objectifs du PIIODMEP – les compétences issues de l'apprentissage formel (disciplines), non-formel (enseignements complémentaires) et extrascolaire.	L'équipe opère des convergences dans le travail réalisé dans les disciplines et dans les projets transversaux autour des trois objectifs du PIIODMEP : la découverte du MEP, l'esprit d'initiative et l'élaboration du projet d'orientation.	L'intégration du PIIODMEP dans les disciplines est partielle : soit elle ne se fait que ponctuellement à l'initiative d'un ou plusieurs professeurs soit seuls 1 ou 2 objectifs sur les 3 sont poursuivis	Le travail engagé sur les temps de projet n'est pas réinvesti dans les enseignements disciplinaires.
5. Valorisation de la dimension collaborative - pédagogie de projet - co-prise en charge des élèves - implication de parents → <i>objectifs : 2 (et 1, 3)</i>	La dimension collaborative est érigée en projet d'établissement et formalisée à travers différents outils (FOLIOS, les bulletins scolaires, les espaces collaboratifs, le numérique, etc.) permettant de fédérer les énergies autour de la réussite de tous.	L'équipe expérimente l'approche collaborative sur les trois niveaux : apprendre ensemble (élèves) co-enseignement et co-évaluation partenariat professeurs – parents	L'équipe expérimente l'approche collaborative à l'un des niveaux suivants : apprendre ensemble (élèves) co-enseignement et co-évaluation partenariat professeurs – parents	Les approches collaboratives ne sont mobilisées que ponctuellement à l'occasion d'un projet ou événement particulier

Liste des établissements visités par la mission

Outre les recteurs et les responsables académiques chargés du suivi de l'expérimentation du PIIODMEP, la mission a rencontré les équipes de direction et les enseignants des établissements suivants :

Académie de Bordeaux

- Collège Jean Zay Cenon collège REP (Gironde)
- Collège Jean Jaurès Cenon collège REP (Gironde)
- Collège Montaigne Lormont collège REP+ (Gironde)
- Lycée les Iris Lormont Lycée polyvalent (Gironde)
- Collège Pierre Bourdieu Mourenx (Pyrénées-Atlantiques)
- Collège Le Gaucher Mont de Marsan (Landes)

Académie de Caen

- Collège de Verson (Calvados)
- Collège Hastings Caen (Calvados)
- Collège les Provinces Cherbourg (Manche) Collège REP+
- Collège des marais Saint Jean de Daye (Manche)
- Collège J Prévert Domfront (Orne)

Académie de Dijon

- Collège Jean Vilar Chalon sur Saône (Saône-et-Loire) Collège REP
- Collège Jacques Prévert Chalon sur Saône (Saône-et-Loire) Collège REP
- Collège Olivier de la Marche Saint Martin en Bresse (Saône-et-Loire)
- Cité scolaire Montchapet Dijon (lycée et collège) (Côte-d'Or)

Académie de Strasbourg

- Collège Charles De Gaulle Seltz (Bas-Rhin)
 - Collège Twinger Strasbourg (Bas-Rhin) collège REP+
 - Collège Jean Macé Mulhouse (Haut-Rhin) collège REP+
- Collège Maxime Alexandre Lingolsheim (Bas-Rhin)